RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Montbazens

Séance du 13 novembre 2025 **Délibération n° 13112025-17**	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 12 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-cinq et le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 7 novembre 2025 Date d'affichage : 7 novembre 2025	**Présents :** Christophe BEC, Axelle BOYER, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – Exercice 2024**	**Excusées** : Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Régine BROS (pouvoir donné à J. MOLIERES). **Secrétaire de séance** : Yannick RECOULES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2024, le 25 septembre 2025 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Montbazens, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel. Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2024 ;

VOTES :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 20 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Yannick RECOULES

Le Maire,
Jacques MOLIERES

MAIRIE DE MONTBAZENS ★ 12 (Aveyron) ★

Accusé de réception en préfecture
012-211201488-20251113-13112025_17-DE
Reçu le 20/11/2025

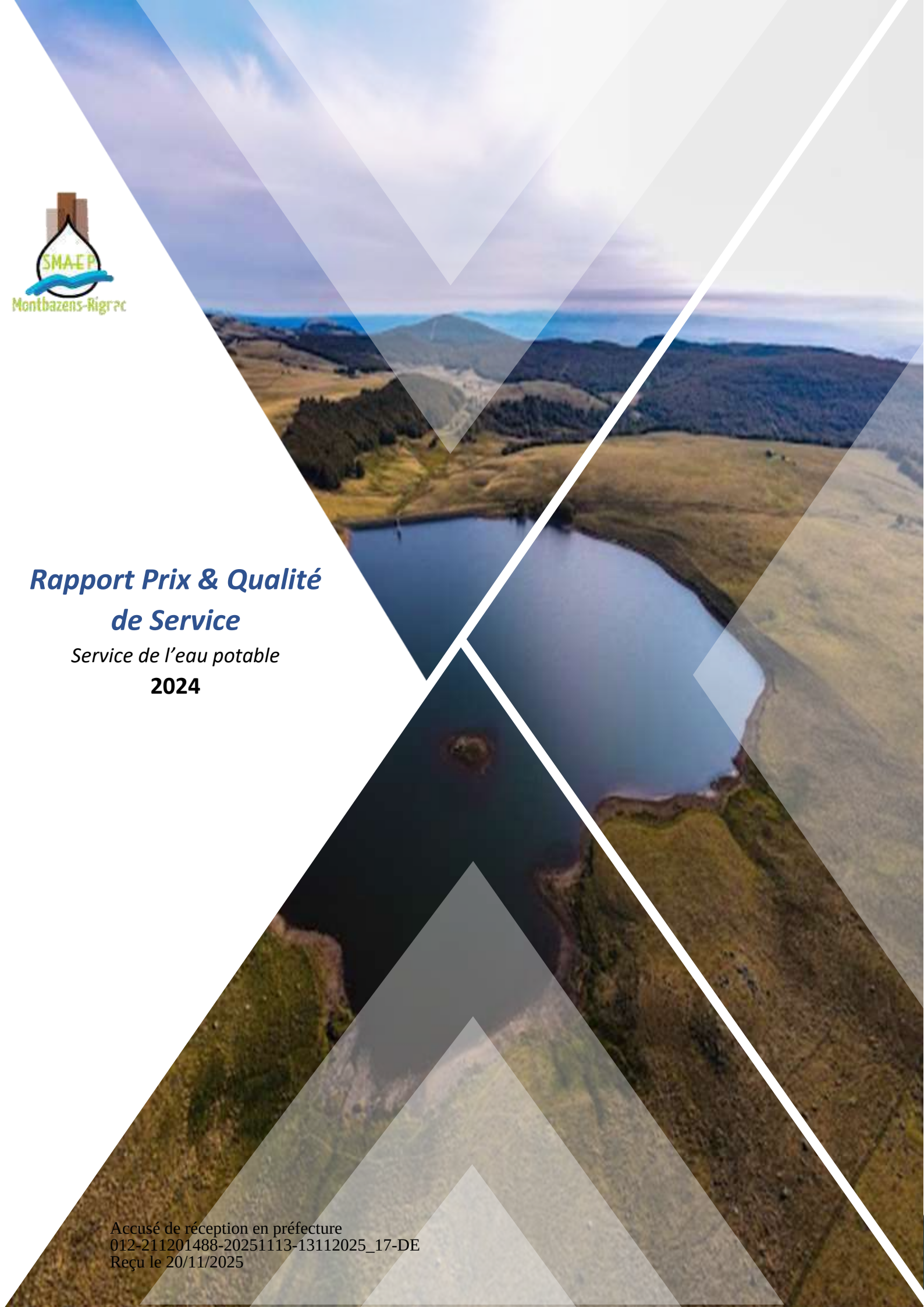

Rapport Prix & Qualité de Service

Service de l'eau potable

2024

Accusé de réception en préfecture
012-211201488-20251113-13112025_17-DE
Reçu le 20/11/2025

Table des matières

PARTIE 1 : MONTBAZENS-RIGNAC 7
Caractérisation technique du service public de l'eau potable 8
Organisation administrative du service 8
Estimation de la population desservie 8
Conditions d'exploitation du service 8
Prestations assurées dans le cadre du service 8
Ressources en eau 9
Nombre d'abonnements 11
Volumes mis en distribution et vendus 13
Longueur du réseau 14
Tarification et recettes du service public de l'eau potable 15
Fixation des tarifs en vigueur 15
Prix du service de l'eau potable 15
Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau 17
Evolution des composantes du tarif depuis 2000 18
Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'eau 20
Tarif de vente en gros du syndicat 2 et 3 22
Tarif de vente en gros du syndicat 4 22
Tarif de vente en gros du syndicat 5 22
Recettes d'exploitation 23
Indicateurs de performance du service de l'eau potable 24
Qualité de l'eau 24
Protection des ressources en eau 24
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 25
Performance du réseau 26
Renouvellement des réseaux 28
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 28
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 28
Durée d'extinction de la dette 29
Taux d'impayés 29
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : 29
Taux de réclamations : 30
Financement des investissements du service de l'eau potable 31
Travaux engagés au cours de l'exercice 31
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice 32
Branchements en plomb 32
Etat de la dette 32
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau 32
Montant des provisions pour créances douteuses 33
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux 33
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 36

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article l.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues..... 36
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales 36
Partie 2 : CONQUES MURET LE CHATEAU 37
Caractérisation technique du service public de l'eau potable 38
Organisation administrative du service..... 38
Estimation de la Population desservie 38
Conditions d'exploitation du service..... 38
Prestations assurées dans le cadre du service 38
Ressources en eau..... 39
Nombre d'abonnements 40
Volumes mis en distribution et vendus..... 42
Longueur du réseau..... 43
Tarification et recettes du service public de l'eau potable 44
Fixation des tarifs en vigueur 44
Prix du service de l'eau potable 44
Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau 46
Evolution des composantes du tarif..... 48
Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'Eau 49
Recettes d'exploitation..... 51
Indicateurs de performance du service de l'eau potable 52
Qualité de l'eau 52
Protection des ressources en eau 52
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 53
Performance du réseau..... 54
Renouvellement des réseaux 56
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 56
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 56
Durée d'extinction de la dette 57
Taux d'impayés..... 57
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :..... 57
Taux de réclamations : 58
Financement des investissements du service de l'eau potable 59
Travaux engagés au cours de l'exercice 59
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice..... 59
Branchements en plomb 59
Etat de la dette 60
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau 60
Montant des provisions pour créances douteuses 60
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux..... 61
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 62

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité 62
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales 62
Partie 3 : RIVE GAUCHE DU DOURDOU 63
Caractérisation technique du service public de l'eau potable 64
Organisation administrative du service..... 64
Estimation de la Population desservie 64
Conditions d'exploitation du service..... 64
Prestations assurées dans le cadre du service 64
Ressources en eau 65
Nombre d'abonnements 66
Volumes mis en distribution et vendus..... 67
Longueur du réseau..... 68
Tarification et recettes du service public de l'eau potable 69
Fixation des tarifs en vigueur 69
Prix du service de l'eau potable 69
Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU 71
Evolution des composantes du tarif depuis 2018 73
Le prix de l'eau du syndicat pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC « Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU »..... 74
Recettes d'exploitation..... 76
Indicateurs de performance du service de l'eau potable 77
Qualité de l'eau 77
Protection des ressources en eau 77
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 78
Performance du réseau 79
Renouvellement des réseaux 80
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 81
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 81
Durée d'extinction de la dette 81
Taux d'impayés..... 81
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :..... 82
Taux de réclamations : 82
Financement des investissements du service de l'eau potable 83
Travaux engagés au cours de l'exercice 83
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice..... 83
Branchements en plomb 83
Etat de la dette 84
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau 84
Montant des provisions pour créances douteuses 84
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux..... 84
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 85

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article l.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues..... 85
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales 85
Partie 4 : CUZAC..... 86
Caractérisation technique du service public de l'eau potable 87
Organisation administrative du service..... 87
Estimation de la Population desservie 87
Conditions d'exploitation du service..... 87
Prestations assurées dans le cadre du service 87
Ressources en eau..... 88
Nombre d'abonnements 89
Volumes mis en distribution et vendus..... 90
Longueur du réseau..... 90
Tarification et recettes du service public de l'eau potable 91
Fixation des tarifs en vigueur 91
Prix du service de l'eau potable 91
Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC 93
Evolution des composantes du tarif depuis 2018 94
Le prix de l'eau du syndicat Tarif avec redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC 95
Recettes d'exploitation..... 96
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable..... 97
Qualité de l'eau 97
Protection des ressources en eau 97
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 98
Performance du réseau..... 99
Renouvellement des réseaux 100
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 100
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 100
Durée d'extinction de la dette 101
Taux d'impayés..... 101
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :..... 101
Taux de réclamations : 101
Financement des investissements du service de l'eau potable 102
Travaux engagés au cours de l'exercice 102
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice..... 102
Branchements en plomb 102
Etat de la dette 102
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau 103
Montant des provisions pour créances douteuses 103
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux..... 103
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 104

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article l.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues..... 104
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales 104

PARTIE 1 : MONTBAZENS-RIGNAC

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Organisation administrative du service

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC regroupe :

- **46 Communes Aveyronnaises** : ANGLARS-SAINT-FELIX, ASPRIERES, AUZITS, BELCASTEL, BERTHOLENE, BESSUEJOULS, BOURNAZEL, BOZOULS, BRANDONNET, CAMPUAC, CLAIRVAUX D'AVEYRON, COMPOLIBAT, DRULHE, ESCANDOLIERES, ESPEYRAC, GABRIAC, GALGAN, GOLINHAC, GOUTRENS, LA LOUBIERE, LANUEJOULS, LASSOUTS, LES ALBRES, LUGAN, MALEVILLE, MAYRAN, MONTBAZENS, MONTROZIER, PALMAS D'AVEYRON (partie Cruéjouls), PEYRUSSE LE ROC, PREVINQUIERES, PRIVEZAC, RIGNAC, RODELLE, ROUSSENNAC, SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SAINT-IGEST, SAINT-REMY, SAINTE-EULALIE-D'OLT, SALLES LA SOURCE, SEBRAZAC, SONNAC, VALADY, VALZERGUES, VAUREILLES et VILLENEUVE

- **3 EPCI** : DECAZEVILLE COMMUNAUTE (pour la Commune de BOUILLAC), AUBRAC CARLADEZ VIADENE (Communes de CONDOM D'AUBRAC et SAINT-CHELY-D'AUBRAC) et RODEZ AGGLOMERATION (Communes de DRUELLE-BALSAC, LE MONASTERE, LUC-LA-PRIMAUBE, OLEMPS, ONET-LE-CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES)

Estimation de la population desservie

68 883 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable était exploité ces dernières années, dans le cadre d'une délégation de service public, contrat ayant pris fin le 31 décembre 2020. A compter du 1er janvier 2021, une gestion publique du service de l'eau a été mis en œuvre, au travers d'une régie, pour la gestion des usagers. Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC exerce donc la compétence eau dans sa globalité en s'appuyant de sur des contrats de prestation de services et reposant sur la distinction des missions de Production d'une part et de Distribution d'autre part.

Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil, des compteurs

Les prestations confiées à CEO-VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Prestations particulières	entretien et surveillance du barrage d'AUBRAC

Ressources en eau

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	**Prélèvement 2023 [m³]**	**Prélèvement 2024 [m³]**	**Prélèvement 2024 [%]**	**Variation 2023/2024**
PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade Saint-Chély-D'aubrac - Prélèvement d'eau de surface	2 871 683	2 915 905	50,02%	1,54%
PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde - St Chély) - Prélèvement d'eau de surface	3 299 326	2 856 375	49,00%	-13,43%
SOURCE de Condom d'Aubrac	11 572	16 129	0,28%	39,38%
SOURCE St-Chély d'Aubrac - Le Pouget	8 027	9 317	0,16%	16,07%
SOURCE Bourg St-Chély d'Aubrac	25 581	20 684	0,35%	-19,14%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	1 964	2 743	0,05%	39,66%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	716	294	0,01%	-58,94%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	3 837	2 803	0,05%	-26,95%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	2 943	762	0,01%	-74,11%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	0,07%	0,00%
Total des prélèvements [m³]	**6 229 899**	**5 829 262**	**100,00%**	**-6,43%**

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation 2023/2024
RODEZ	6 651	7 285	9,53%
SIAEP de la HAUTE VALLÉE de L'AVEYRON	177	218	23,16%
SIAEP de LA VIADENE			
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU			
SIAEP du SEGALA	691 508	628 915	-9,05%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Station de TRAITEMENT de Salgues Condom-D'aubrac	5 835 531	5 664 701	-2,93%
SOURCE de Condom d'Aubrac	11 572	16 129	39,38%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Le Pouget	8 027	9 317	16,07%
SOURCE Bourg St-Chély d'aubrac	25 581	20 684	-19,14%
SOURCE de Bouillac	0	0	0,00%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	1 964	2 743	39,66%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	716	294	-58,94%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	3 837	2 803	-26,95%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	2 943	762	-74,11%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	0,00%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation 2023/2024
Ressources propres	5 894 421	5 721 683	-2,93%
Importations	698 336	636 418	-8,87%
Total général	**6 592 757**	**6 358 101**	-3,56%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

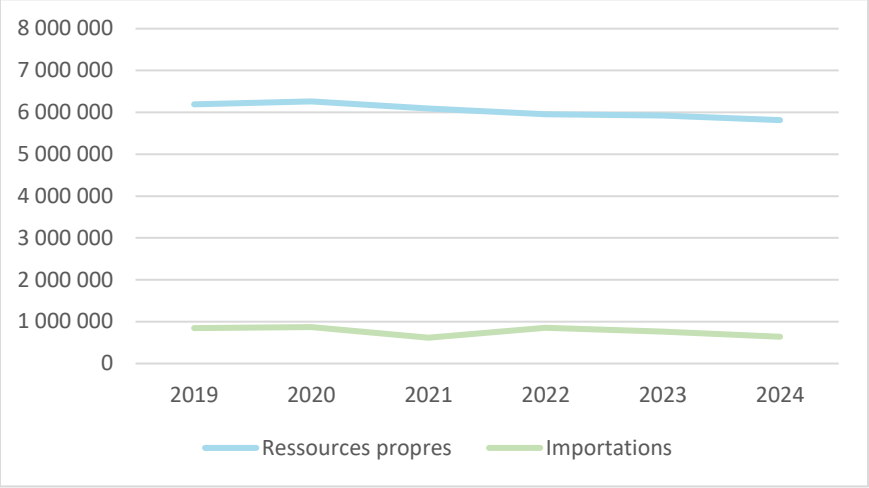

Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnements	37 653	37 920	0,71%

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

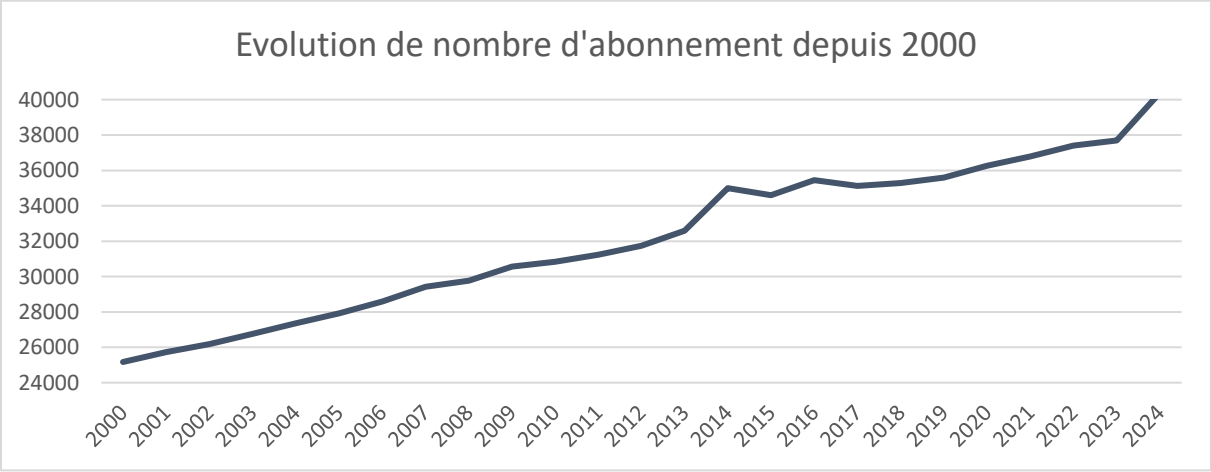

- *Répartition des abonnés par commune (domestiques et communaux)*

ANGLARS-SAINT-FELIX	450
ASPRIERES	423
AUZITS	560
BELCASTEL	158
BERTHOLENE	568
BESSUEJOULS	140
BOUILLAC	282
BOURNAZEL	228
BOZOULS	1882
BRANDONNET	181
CAMPUAC	284
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	610
COMPOLIBAT	208
CONDOM D'AUBRAC	147
CRUEJOULS (PALMAS D'AVEYRON)	265
DRUELLE BALSAC	1496
DRULHE	244
ESCANDOLIERES	155
ESPEYRAC	147
GABRIAC	343
GALGAN	214
GOLINHAC	288
GOUTRENS	319
LA LOUBIERE	827
LANUEJOULS	487
LASSOUTS	295
LE MONASTERE	1199
LES ALBRES	212
LUC LA PRIMAUBE	3490
LUGAN	205
MALEVILLE	571
MAYRAN	309
MONTBAZENS	971
MONTROZIER	936
OLEMPS	1996
ONET-LE-CHATEAU	6727
PEYRUSSE-LE-ROC	174
PREVINQUIERES	47
PRIVEZAC	237
RIGNAC	1169
RODELLE	640
ROUSSENNAC	375
SAINT-CHELY-D'AUBRAC	402
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	653
SAINT-IGEST	137
SAINT-REMY	201
SAINTE-EULALIE-D'OLT	30
SALLES-LA-SOURCE	1396
SEBAZAC-CONCOURES	1731
SEBRAZAC	294
SONNAC	295
VALADY	865
VALZERGUES	135
VAUREILLES	310
VILLENEUVE	1012
TOTAL	**37 920**

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume produit	5 894 421	5 721 683	-2,93%
Volume importé	698 336	636 418	-8,87%
Volume exporté	-547 488	-427 136	-21,98%
Volume mis en distribution	6 045 269	5 930 965	-1,89%
Volume total vendu aux abonnés	4 271 847	4 211 306	-1,42%

La consommation moyenne par abonnement est de : 111 m³ sur l'année 2024.
Elle était de 113m³ en 2023 soit -1.77 % sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]	Variation 2023/2024
CASTELNAU DE MANDAILLES	8 760	7 847	-10,42%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (FIRMI)	18 907	19 151	1,29%
Hôpital de Cayssiols	18 124	11 203	-38,19%
RODEZ	122 197	53 822	-55,95%
SAINT COME D'OLT	61 987	56 721	-8,50%
SI des Eaux de FOISSAC	17 460	18 061	3,44%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (ex SIAEP D'AUBIN)	2 082	1 447	-30,50%
SIAEP de LA VIADENE	46 148	43 721	-5,26%
CMC – ex SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	66 333	34 850	-47,46%
RGD - Ex SIAEP du NORD DECAZEVILLE	10 569	8 767	-17,05%
SIAEP du SEGALA	171 740	168 685	-1,78%
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	3 181	2 861	-10,06%
Volume total exporté	**547 488**	**427 136**	**-21,98%**

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

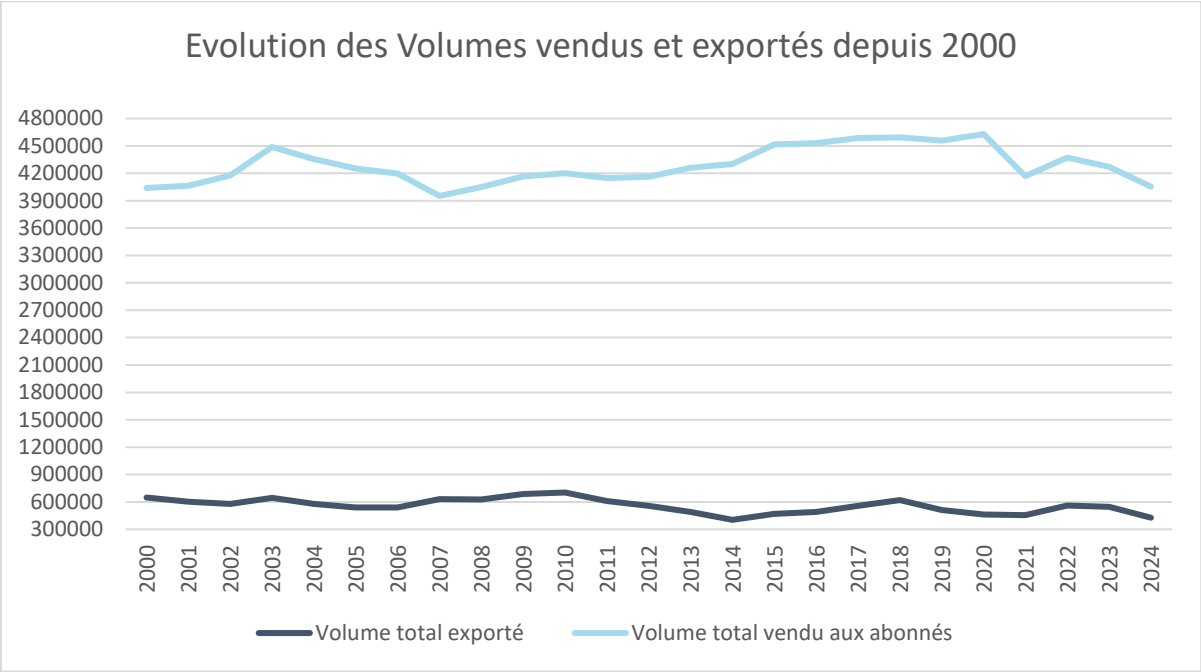

Longueur du réseau

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 398,00	2 398,00	0,00%

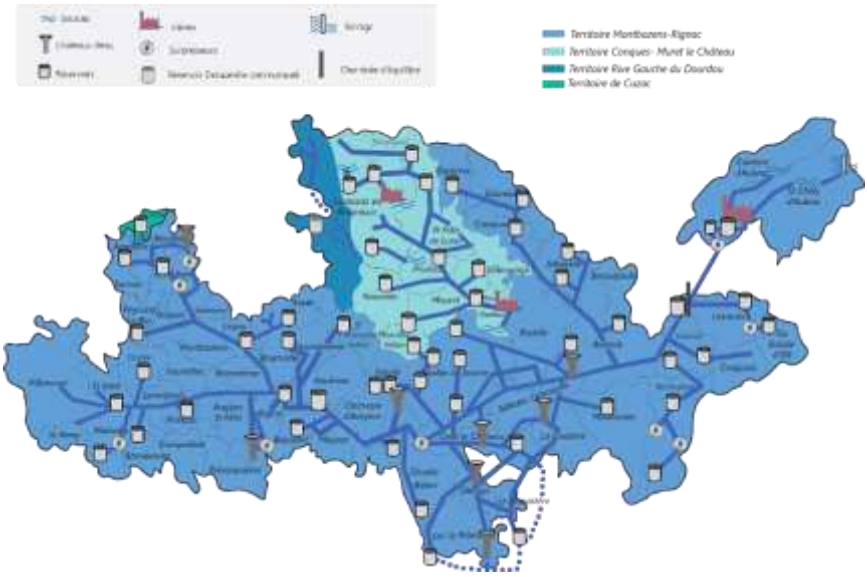

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1er Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Commune du périmètre Montbazens - Rignac	0,33	-

- *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).
Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.
Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.
Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile**.**
L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

- *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau

Pour l'ensemble des communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

- *Evolution du tarif de l'eau*

Part de la collectivité	Désignation	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	63,90	63,90	0,00%
	Abonnement Diam 20mm	86,20	86,20	0,00%
	Abonnement Diam 25mm	89,26	89,26	0,00%
	Abonnement Diam 30mm	91,33	91,33	0,00%
	Abonnement Diam 40mm	143,92	143,92	0,00%
	Abonnement Diam 50mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 60mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 80mm	162,09	162,09	0,00%
	Abonnement Diam 100mm	190,26	190,26	0,00%
	Abonnement Diam 150mm	237,83	237,83	0,00%
	Abonnement Diam 200mm	336,00	336,00	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N°1 (0 à 300 m³)	1,2292	1,2292	0,00%
	N°2 (301 à 5 000 m³)	1,2292	1,2292	0,00%
	N°3 (au-delà de 5 000 m³)	1,1745	1,1745	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]**	0,072	-	-
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³
** Désormais dans la rubrique « Organismes publics »

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Exploitant			-
Collectivité	211,4	211,4	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,64	-	-
TVA	12,10	11,63	-3,91%
Total [€ TTC]	**232,14**	**223,03**	**-3,93%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***1.86€/m³***

Répartition au 1er janvier 2025

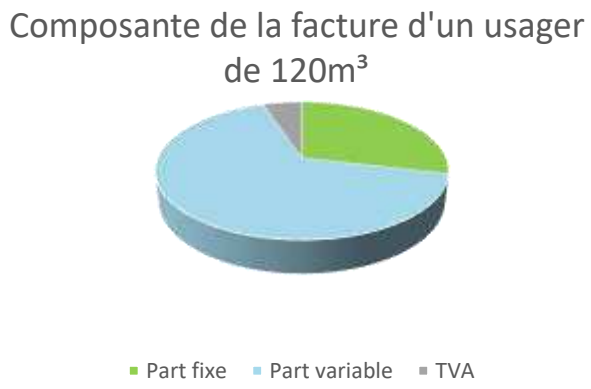

Evolution des composantes du tarif depuis 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant **120 m³** (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000		145	7,13	152,13
2001		146,44	7,31	153,75
2002		147,35	7,31	154,66
2003		149,73	6,48	156,21
2004		150,65	7,17	157,82
2005		153,98	4,92	158,9
2006		156,96	4,92	161,88
2007		164,02	6,60	170,62
2008		169,37	7,80	177,17
2009	82,12	87,28	7,80	177,2
2010	82,79	88,6	7,80	179,19
2011	85,14	89,51	7,80	182,45
2012	88,5	90,82	7,80	187,12
2013	89,09	90,21	7,80	187,1
2014	90,18	91,66	7,80	189,64
2015	91,55	92,53	7,80	191,88
2016	92,42	92,76	7,80	192,98
2017	92,7	92,71	7,80	193,21
2018	94,55	92,53	7,80	194,88
2019	109,26	92,53	7,80	209,59
2020	110,46	92,53	7,80	210,79
2021	-	202,99	7,80	210,79
2022	-	202,99	7,80	210,79
2023	-	208,65	7,80	216,45
2024	-	211,4	8,64	220,04
2025	-	211,4	-	211,40

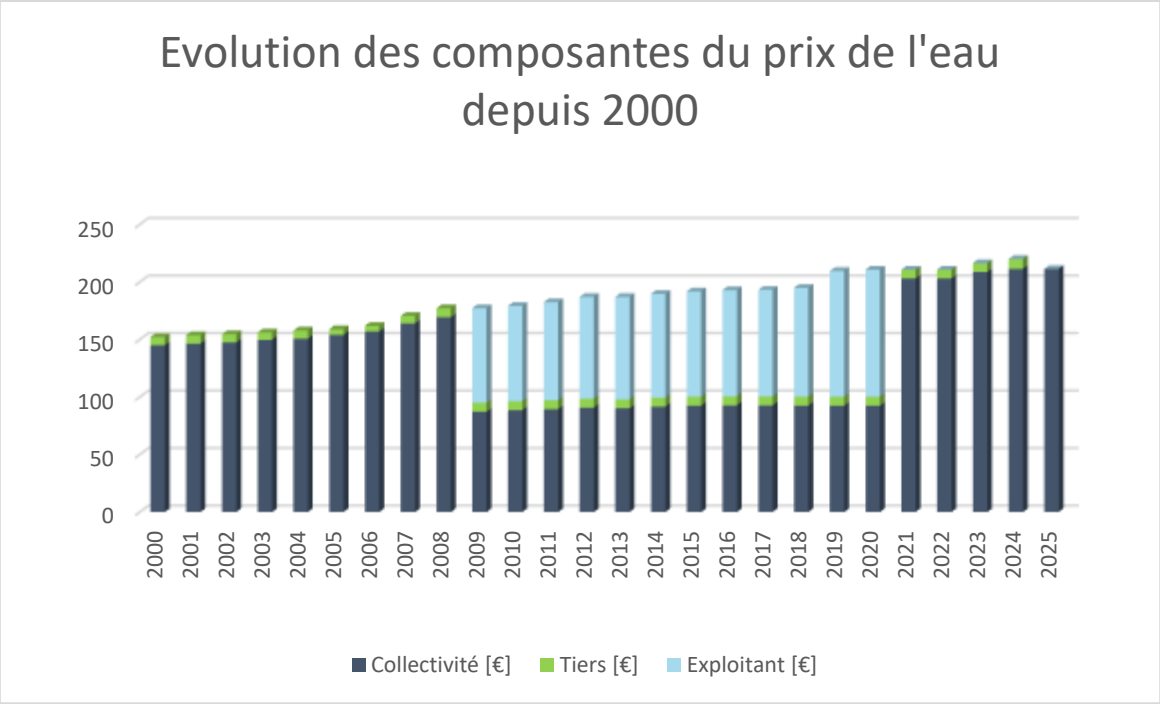
Evolution des composantes du prix de l'eau depuis 2000
250
200
150
100
50
0
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Collectivité [€]
Tiers [€]
Exploitant [€]

Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'eau

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens - Rignac

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	63,90	63,90	0,00%
	Abonnement Diam 20 mm	86,20	86,20	0,00%
	Abonnement Diam 25 mm	89,26	89,26	0,00%
	Abonnement Diam 30 mm	91,33	91,33	0,00%
	Abonnement Diam 40 mm	143,92	143,92	0,00%
	Abonnement Diam 50 mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 60 mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 80 mm	162,09	162,09	0,00%
	Abonnement Diam 100 mm	190,26	190,26	0,00%
	Abonnement Diam 150 mm	237,83	237,83	0,00%
	Abonnement Diam 200 mm	336,00	336,00	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 300 m³)	1,2292	1,2292	0,00%
	N° 2 (301 à 5 000 m³)	1,2292	1,2292	0,00%
	N° 3 (au-delà de 5 000 m³)	1,1745	1,1745	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,072	0,072	0,00%
	Redevance de pollution domestique	0,33	-	-
	Redevance consommation eau potable	-	0,320	-
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,070	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Exploitant			
Collectivité	211,40	211,40	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,64	8,64	0,00%
Redevance de pollution domestique	39,60	-	-
Redevance consommation eau potable	-	38,40	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	8,40	-
TVA	14,28	14,68	2,77%
Total [€ TTC]	273,92	281,52	2,77%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***2,35€/m³***

Répartition au 1er janvier 2025

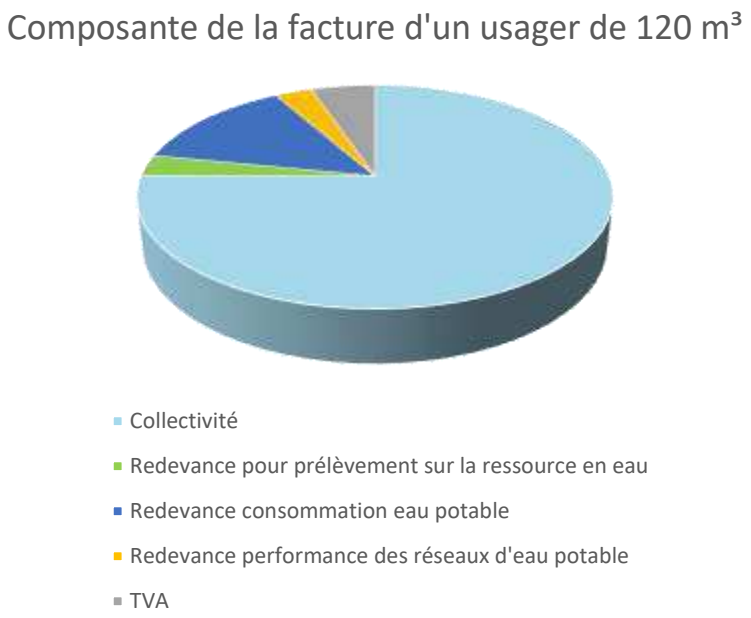

Tarif de vente en gros du syndicat 2 et 3

- *Evolution du tarif de l'eau*

Selon conventions passées

Tarif de vente en gros du syndicat 4

- *Evolution du tarif de l'eau*

Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	-	-	-

Tarif de vente en gros du syndicat 5

- *Evolution du tarif de l'eau*

Part syndicat				
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8910	0,8910	0,00%

Recettes d'exploitation

- *Recettes de la collectivité*

Recette de la collectivité

	2023	2024
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	6 639 627,88 €	7 344 562,30 €
dont abonnements	2 337 972,72 €	2 452 061,24 €
Recettes de volume exporté	413 119,70 €	312 896,94 €

Total recettes de vente d'eau	**7 052 747,58 €**	**7 657 459,24 €**

Autres recettes		
Autres recettes	754 708,14 €	842 519,10 €

Les annuités payées en 2024 sont de 776 858.47 € dont :
571 394.91 € de remboursement en capital,
205 463.56 € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	**Nombre de prélèvements non conformes**	**% de conformité**
Conformité microbiologique	192	6	96.88 %
Conformité physico-chimique	165	13	92.12 %

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Barrage d'Aubrac :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés…)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade :

➔	100 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux achevés

PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde de St Chély) :

➔	100 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux achevés
Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
100 %		

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**115**

Performance du réseau

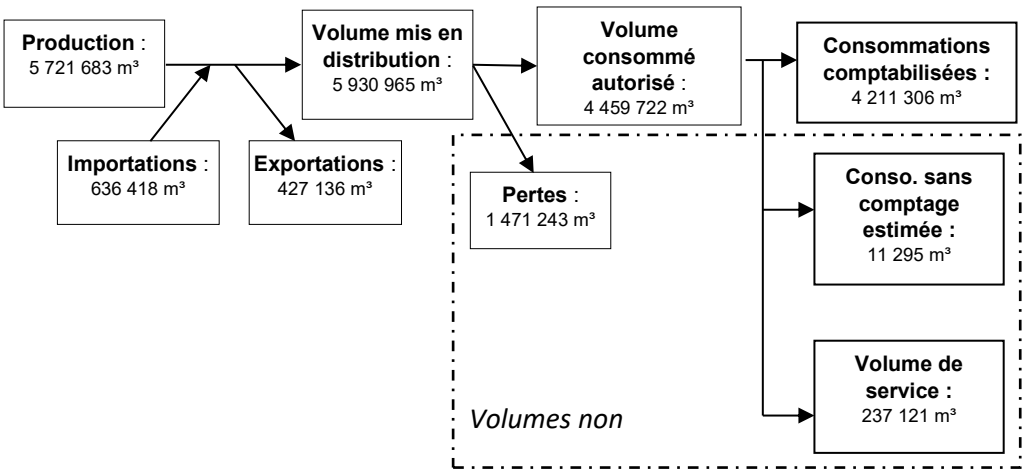

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 11 295 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 237 121 m³ par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	71,10%	73,30%	74,18%	74,93%	75,13%	76,19%	77,76%	71,59%	76,18%	73,47%	72,21%	73,22%	76,48%	76,86%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,59	2,24	1,99	1,91	2,15	1,92	1,79	2,48	2,02	2,27	2,38	2,14	2,03	1,96

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,52	2,18	1,94	1,85	2	1,86	1,73	2,41	1,92	2,17	2,13	2,08	1,77	1,68

- *Evolution du rendement du réseau de distribution*

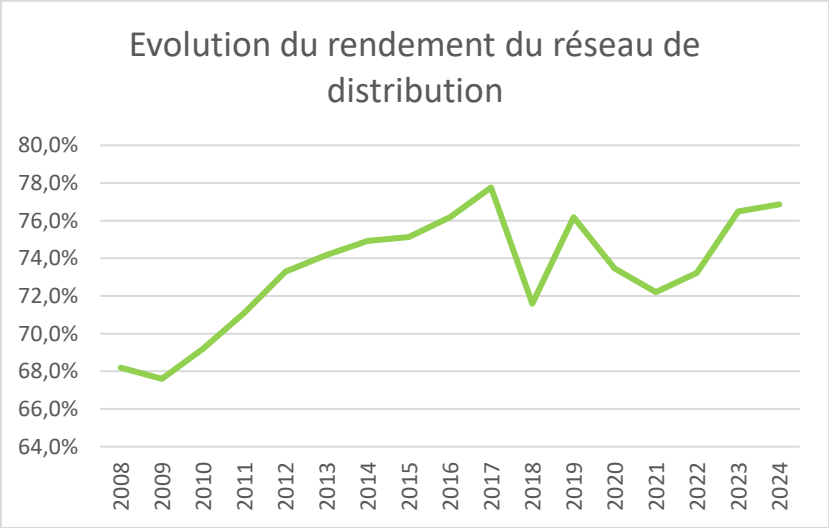

- *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*

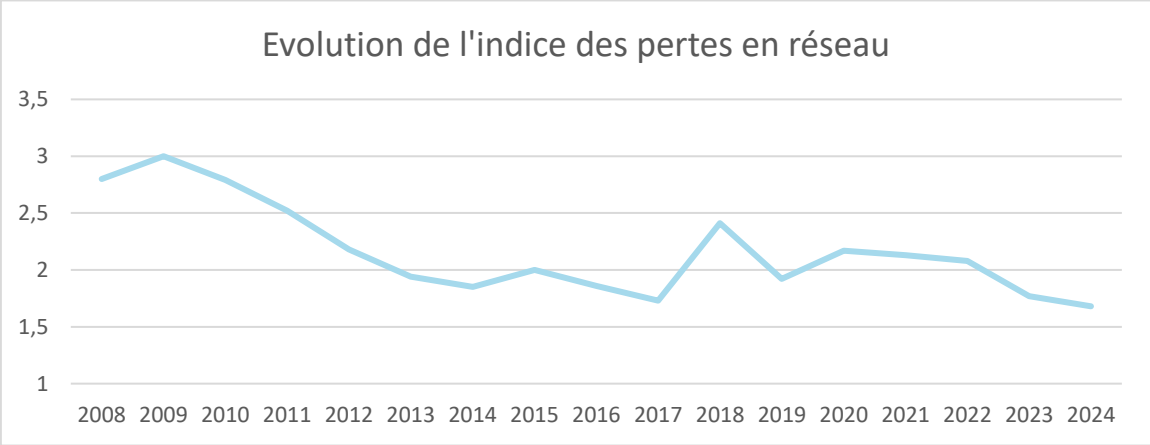

Renouvellement des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,715	7,306	12,768	6,945	7,709	16,338	29,845	28,403	32,329	16,591	9,353	26,58	38,245
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	1	0,5	0,55	0,3	0,18	0,68	1,25	1,19	1,35	0,69	0,39	1,11	1,59

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2024)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	NC	3,37	4.31	4.74	4,63	3,96	4,59	3,43	4,57	2.91	2.17	2,58	2,66

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 101 interventions sur le réseau non programmées.

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai (%)	NC	98	98	98	98	98	92,69	91,61	93,94	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.
Au titre de l'exercice 2023, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit :
11 002 613.52€ / (11 022 932.72€ - 6 270 909.94€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,5	1,29	1,24	2,58	1,68	2	1,66	2,44	2,46	2.69	2,68	2,32

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2023, s'établit à 152 937.80 € sur une somme totale facturée de 8 649 232.75 €, soit un taux d'impayés de **1.77 %**.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés [%]	2	2	2	1,64	1,30	1,44	1,51	2,29	0,85	1,10	1.59	1.32	1.14	1,08	1,77

*Il convient de préciser que depuis l'exercice 2008, le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	(108/37 920) x 1000 = 2.85 soit 0.29%
Technique eau	(221/37 920) x 1000 = 5.83 soit 0.59%
Réclamation diverses	(38/37 920) x 1000 = 1 soit 0.01 %

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Périmètres de protection	47 003.44 €
Etudes Nouvelle Ressource AEP	600 124.01 €
Travaux divers sur marchés	677 203.73 €
Travaux divers hors marchés	10 157.76 €
Le Monastère	557,99 €
Acquisition compteurs	18 653.90 €
Matériel de bureau et informatique	65 054.02 €
Site internet - Communication	4 728.00 €
Mobilier	10 172,20 €
Véhicule de service	18 900,00 €
Renforcement La Basterie Tricherie	3 980,00 €
Construction Réservoir de Roquelaure	24 455.30 €
Reprise FEEDER Descente de Salgues	43 406,48 €
Energie Verte – Courant vert	2 600,00 €
Interconnexion PMR/MURET	531,25 €
Etudes zones blanches – Nord Aveyron	86 440.54 €
Elarg. Périmètres Syndical – St Chély	95 369.70 €
Construction Bâtiment Adm. et Expl.	9 945.38 €
Elarg. Périmètre Syndical Ste Eulalie d'Olt	204,60 €
Renouvellement canalisation eau brute DN500 Acier	148 399,57€
Réhabilitation et modernisation de l'usine de Salgues	211 822.58 €
Programme actions réduction pertes d'eau sectorisation LOT AEP 255	54 801.70 €
Reprise canalisation – St Christophe	440 473,56 €
Renouvellement – restructuration reseau AEP Rues Lilas / Primevers Luc La Primaube	52 930.14 €
Renouv-restructurat° res. AEP lot Barrières Villeneuve LOT 272	439 755.12 €
Travaux réalisation Branchements usagers LOT 275	325 004.58 €
Travaux ent Espaces Verts Ouvrages SMAEP LOT 276	147 012.00 €
Renouvellement canalisation Traverse Onet Village LOT 277	13 731.05 €
Renouvellement canalisation Feeder DN400 LOT 278	1 026 987.52 €
Renouvellement canalisation eau brute traverse Pouget LOT 279	2 225 337.46
Reprise canalisation acier OLEMPS 12510 LOT 284	3 485.31 €
Reprise réseau AEP SEBAZAC CONCOURES 12740 LOT 285	580.00 €
Requalification réseau AEP Rue Fabre BOZOULS	20 258,27 €
Renouvellement réseau AEP Sonnac et Lieucamps	130 256.34 €
Renouvellement réseau AEP Village St Julien de Rodelle LOT 293	97 648.60 €
Renouvellement réseau AEP Rue du Poujol Roussennac LOT 295	376 182.08 €
Renouvellement réseau AEP Avenue Tindoul Sebazac Concoures LOT 296	396 158.63 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION…
Dotations / Participations	2 176 708.20 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	12 009 657,34 €	11 002 613,52 €
Remboursements au cours de l'exercice	757 875,78 €	776 858,47 €
dont en intérêts	188 862,69 €	205 463,56 €
dont en capital	569 013,09 €	571 394,91 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux amortissements	2 473 629,57 €	2 536 883,93 €

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux provisions	419 896,43 €	347 641,92 €

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
ELARGISSEMENT DU PERIMETRE SYNDICAL : Suite à l'adhésion de six nouvelles Communes (*Saint-Chély d'Aubrac, Condom d'Aubrac, Sainte Eulalie d'Olt (pour une partie de son territoire), Gages Montrozier, Espeyrac et Bouillac*), en prenant appui sur un audit complet et précis (technique et financier) réalisé pour chacune des collectivités, un planning de travaux **(2013/2020)** a été établi avec le souci d'une maîtrise de l'impact tarifaire et un maintien de la capacité d'autofinancement (*analyse financière – rétrospective et prospective...*) 58*% de travaux réalisés*	9 270 000 € HT
229ème LOT AEP : TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE DU CAPTAGE DES TOUZES AU REGARD « Y » ET EQUIPEMENTS ASSOCIES – 41.08*% de travaux réalisés*	4 050 000 € HT
241ème LOT AEP : REHABILITATION D'UN RESERVOIR SUR TOUR – COMMUNE DE LA LOUBIERE (12740) – *4.30% réalisés*	610 000 € HT
249ème LOT AEP : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE D'EAU	660 000 € HT
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (déplacements, réfection, renforcements, raccordements, branchements…)	3 579 077.26 € HT
255ème Lot AEP : PROGRAMME D'ACTIONS POUR REDUCTION DE PERTE D'EAU DU RESEAU - SECTORISATION ET MODELISATION	804 351.10 € HT
256ème Lot AEP : RESERVOIR DU BUENNE – RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE ET TRAVAUX DIVERS GENIE CIVIL - BELCASTEL	570 000 € HT
258ème Lot AEP – RENFORCEMENT ALIMENTATION RESERVOIR BUENNE – ONET BALSAC DRUELLE CLAIRVAUX MAYRAN BELCASTEL - BELCASTEL	4 753 000 € HT
260ème Lot AEP – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA RADIO RELEVE SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL	506 260 € HT
264ème Lot AEP – REPRISE DES RESEAUX AEP EN ACIER DEPUIS LE LIEU-DIT LA LANDELLE à ABBAS et aux PLANQUES - COMMUNE DE DRUELLE - BALSAC (12510)	234 000 € HT

266ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SECURISATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE *travaux en cours (tranche 1 terminée) Etude tranche 2 en cours*	1 230 000 € HT
269ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX EN ACIER ET RESTRUCTURATION DE LA DESSERTE – CITE GINISTY – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE	561 000 € HT
271ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE EN ACIER ET RESTRUCTURATION DE LA DESSERTE – RUES DES LILAS ET DES PRIMEVERES – COMMUNE D'ONET LE CHATEAU (travaux sur les exercices 2022/2023)	560 500 € HT
272ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR DU LOTISSEMENT LA BARRIERE - COMMUNE DE VILLENEUVE - Travaux en cours 76% des travaux réalisés	773 454.62 € HT
CONFORTEMENT, DIVERSIFICATION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU *travaux en cours – 94% des travaux réalisés*	12 000 000 € HT
277ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DANS LA TRAVERSE D'ONET VILLAGE – COMMUNE D'ONET LE CHATEAU (12850) - *Travaux en cours*	501 000.00 € HT
278ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION DEFECTUEUSE EN DN 400 ACIER ENTRE LA CROIX DE REVEL ET LA SECADE – COMMUNE D'ANGLARS SAINT FELIX (12390)	1 650 000 € HT
279ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE ET D'EAU TRAITEE DANS LA TRAVERSE DU POUGET – TRAVAUX SOUS LA RD N°987- COMMUNE DE CAINT CHELY D'AUBRAC (12470)	2 500 000 € HT
280ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DANS LE BOURG DE CEYRAC – COMMUNE DE GABRIAC (12340)- Travaux achevés	471 000,00 € HT
286ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ACIER DANS LE VILLAGE D'ANGLARS – RD N°59 – COMMUNE DE BERTHOLENE (12310) -	764 000.00 € HT
287ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT CANALISATION PRINCIPALE DN150ACIER DESSERVANT LE HAMEAU DE TOULONGERGUES ET LA VEG FOISSAC – COMMUNE DE VILLENEUVE D'AVEYRON (12 260)	692 500.00 € HT
289ème LOT AEP : COMMUNE DE SONNAC (12700) – REPRISE DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX – BOURGS DU VILLAGE DE LIEUCAMP ET COMMUNE DE SONNAC (12 700) ET LIEUDITS PERIPHERIQUES – *Travaux en cours*	537 000,00 € HT
290ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT Ø400 ACIER DEFECTUEUX ENTRE SAINT PIERRE ET LA TRAVERSEE DE L'ALZOU A BRAZILS - COMMUNES D'ANGLARS SAINT FELIX ET RIGNAC (12390)	1 360 000,00 € HT
291ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – RUE DU BARRY – CRUEJOULS – COMMUNE DE PALMAS D'AVEYRON (12310) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – *Travaux en voie d'achèvement*	140 415.27 € HT
292ème LOT AEP : TRAVERSE DU VILLAGE DE RULHE – REPRISE DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX DANS LE VILLAGE DE RULHE – COMMUNE D'AUZITS (12390)	560 000,00 € HT
293ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT ET RESTRUCTURATION DU RESEAU AEP DESSERVANT LE VILLAGE DE SAINT JULIEN DE RODELLE – COMMUNE DE RODELLE (12340) – *Travaux en cours*	254 000,00 € HT

294ème LOT AEP : ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDES ALLOTIS – REALISATION DES BRANCHEMENTS NEUFS ET TRAVAUX DIVERS CONNEXES – *Travaux en cours*	968 000,00 € HT
295ème LOT AEP : TRAVERSE DU BOURG – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE, RUE DU POUJOL ET RUES ADJACENTES – COMMUNE DE ROUSSENNAC (12220) – *Travaux en cours*	493 000,00 € HT
296ème LOT AEP : AVENUE DU TINDOUL – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE BOURG DE SEBAZAC ET RUES ADJACENTES – COMMUNE DE SEBAZAC (12740) – *Travaux en cours*	565 000,00 € HT
297ème LOT AEP : ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDES ALLOTIS – TRAITEMENT DES ESPACES VERTS ET TRAVAUX DIVERS CONNEXES SUR OUVRAGES SU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC – *Travaux en cours*	60 000,00 € HT
298ème LOT AEP : TRAVAUX AEP – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES – PETITS TRAVAUX DIVERS ET OPERATIONS DIFFUSES – PERIMETRE DU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC – *Travaux en cours*	200 000,00 € HT
299ème LOT AEP : TRAVAUX RESEAU AEP – CHANTIER ROUTIER RN88 ET RD988 – AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE SAINT MARC ET ROUTE D'ESPALION JUSQU'AU GIRATOIRE DE LA ROQUE – DEVOIEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE IMPACTEES PAR LES TRAVAUX ROUTIERS – COMMUNE D'ONET LE CHATEAU (12850)	1 600 000,00 € HT
300ème Lot AEP : RENOUVELLEMENT RESEAU AEP ACIER DANS BOURG ET HAMEAUX BANC – AYRINHAC – GC – BERTHOLENE	1 071 000,00 € HT
301ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION ACIER DEFECTUEUSE Ø80 ET Ø60 ENTRE CARABOLS ET HAUTESERRE – COMMUNES D'AUZITS (12390) ET BOURNAZEL (12390)	563 000.00 € HT
302ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU ACIER ET PVC COLLES DANS LE VILLAGE DE SOLSAC COMMUNE DE SALLES LA SOURCE (12330)	541 000.00 € HT
303ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT PARTIEL DE L'ANTENNE ACIER DEFECTUEUSE Ø80 ET Ø60 ACIER ENTRE GANDALOU ET LES MOULINETS – COMMUNE DE RODELLE (12340)	618 000.00 € HT
305ème LOT AEP : TRAVAUX DE REPRISE DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX – SECTEUR DU QUARTIER DU CLAPIER – COMMUNE DE BOZOULS (12340)	178 000.00 € HT
TOTAL	**56 448 558.25 € HT**

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article l.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

⇨ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de 13 372.77 € H.T. (27 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution).
Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇨ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de 5 868.54 € H.T. (143 dossiers)
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

Partie 2 : CONQUES MURET LE CHATEAU

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Organisation administrative du service

L'établissement CONQUES-MURET LE CHATEAU couvre le territoire de **9 Communes Aveyronnaises** : CONQUES-EN-ROUERGUE, MARCILLAC VALLON, MOURET, MURET LE CHATEAU, NAUVIALE, PRUINES, SAINT-FELIX-DE-LUNEL, SENERGUES et VILLECOMTAL

Estimation de la Population desservie

5 897 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il a pris fin le 31 décembre 2024.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	facturation (recouvrement)
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

Ressources en eau

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2024 [%]	Variation 2023/2024
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	33 299	30 072	5,93%	-9,69%
U.P. Conques - L'Ouche	118 464	131 230	25,88%	10,78%
U.P. Muret	318 699	323 679	63,84%	1,56%
U.P. Sources de Conques	24 659	22 052	4,35%	-10,57%
Total des prélèvements [m³]	495 121	507 033	100%	2,41%

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation 2023/2024
SMAEP de Montbazens-Rignac	66 333	34 850	-47,5%
Ancien SI Nord Decazeville - RGD	3 852	3 019	-21,6%
Total des importations [m³]	**70 185**	**37 869**	**-46,0%**

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Production 2024 [%]	Variation 2023/2024
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	33 299	30 072	6,36%	-9,69%
U.P. Conques - L'Ouche	118 464	131 230	27,75%	10,78%
U.P. Muret	318 699	323 679	68,45%	1,56%
U.P. Sources de Conques	24 659	22 052	4,66%	-10,57%
Besoin des usines	35 295	34 194	7,23%	-
Total des productions [m³]	**459 826**	**472 839**	**100%**	**2,83%**

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	459 826	472 839	2,83%
Importations	70 185	37 869	-46,04%
Total général	**530 011**	**510 708**	**-3,64%**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

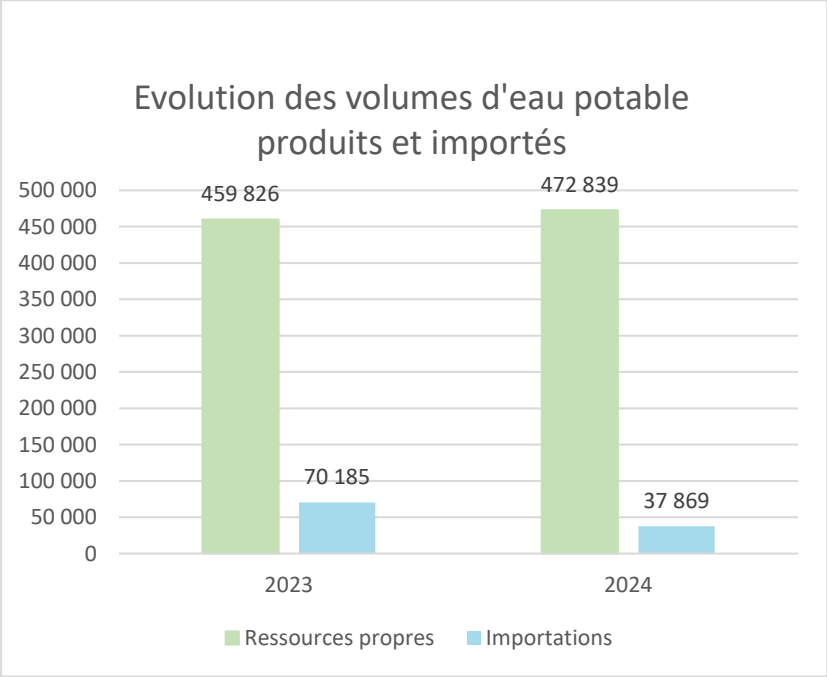

Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques et assimilés	3 839	3 897	1,51%
Autres	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	**3 840**	**3 898**	**1,51%**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

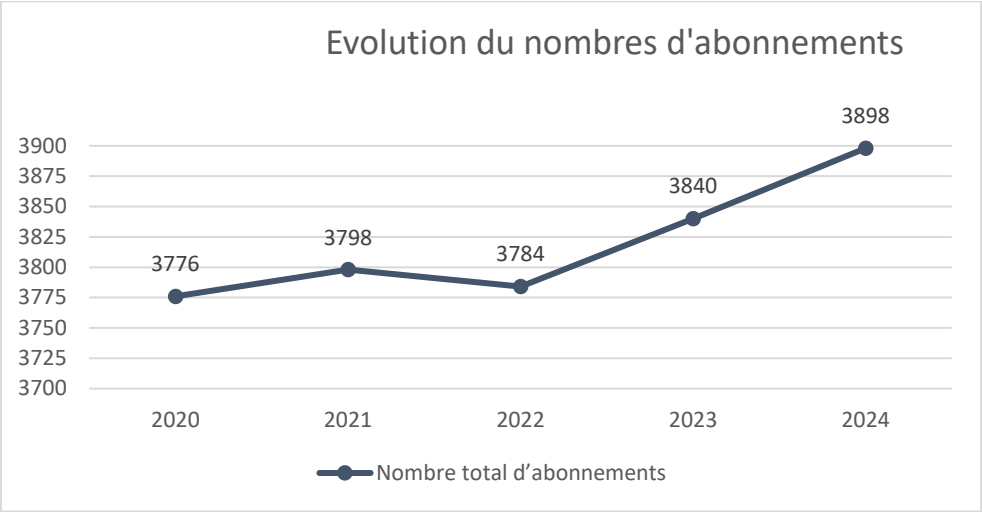

- *Répartition des abonnés par commune*

COMMUNES	***2023***	***2024***
CONQUES EN ROUERGUE	823	875
MARCILLAC VALLON	995	998
MOURET	356	356
MURET LE CHATEAU	226	226
NAUVIALE	364	365
PRUINES	193	192
SAINT FELIX DE LUNEL	264	263
SENERGUES	294	292
VILLECOMTAL	325	330
Total des abonnés	**3 840**	**3 897**

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2023	2024	Variation %
Volume produit	459 826	472 839	2,83%
Volume importé	70 185	37 869	-46,04%
Volume exporté			
Volume mis en distribution	530 011	510 708	-3,64%
Volume total vendu aux abonnés	383 271	364 088	-5,01%

La consommation moyenne par abonnement est de : 93 m³ sur une année en 2024.
Elle était de 99 m³ en 2023 soit une diminution de - 6.06 % sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]
Néant	-	-
Volume total exporté	-	-

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*

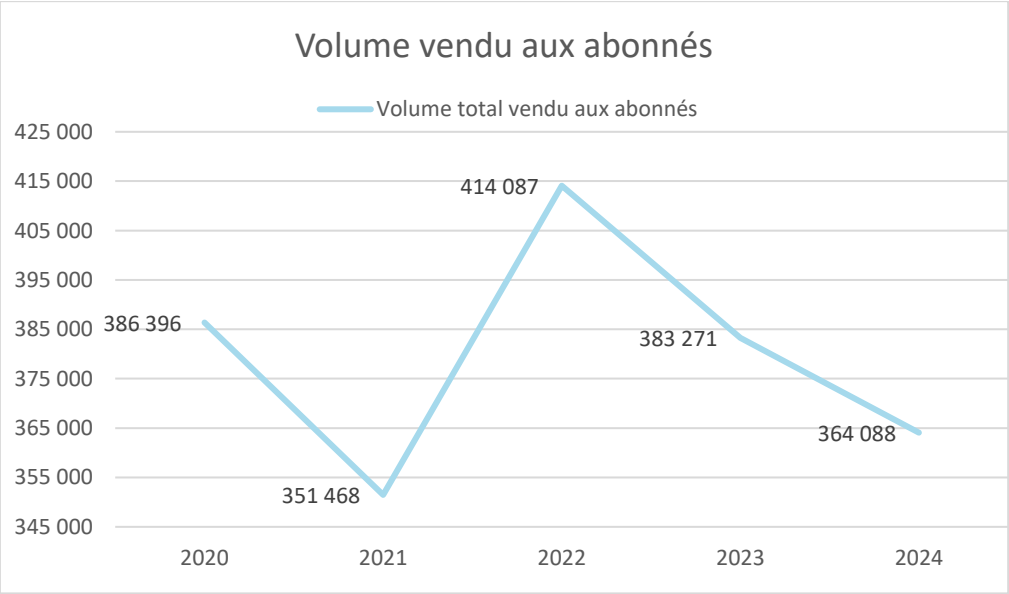

Longueur du réseau

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	401,60	403,54	0,48%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone-Véolia*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés semestriellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1er Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
SIAEP Conques-Muret le Château	0,33	-

- *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).
Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.
Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.
Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile**.**
L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

- *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique *

		2024	2025
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation	1,43%	0,00%
	Part Variable	1,237 €	1,2292 €
	Variation		-0,63%
	120m3	212,34 €	211,40 €

Abonnement secondaire *

		2024	2025
	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation	-8,06%	0,00%
	Part Variable	1,237 €	1,2292 €
	Variation	0,00%	-0,63%

Abonnement professionnel *

		2024	2025
	Part Fixe	183,00 €	183,00 €
	Variation	7,02%	0,00%
	Part Variable	1,130 €	1,1745 €
	Variation	6,50%	3,94%

Abonnement Industriel *

		2024	2025
	Part Fixe	260,00 €	260,00 €
	Variation	0,00%	0,00%
	Part Variable	0,996 €	1,090 €
	Variation	9,81%	9,44%

(*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)**	0,08	-
TVA	5,5%	5,5%

***Désormais dans la rubrique Agence de l'Eau*

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Consommation (part variable)	148,44	147,5	-0,63%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau*	9,60	-	-
TVA	12,21	11,63	-4,75%
Total [€ TTC]	**234,15**	**223,03**	**-4,75%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1,86€/m³**

Répartition au 1er janvier 2025

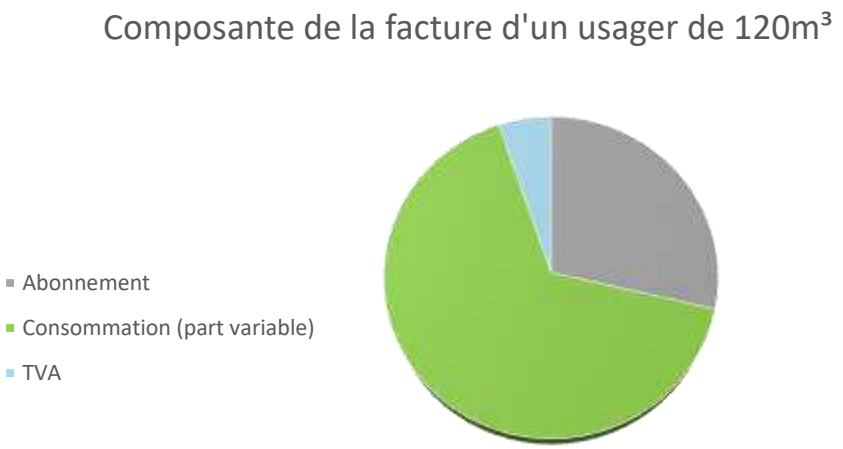

Evolution des composantes du tarif

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Abonnement [€]	Consommation [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	95,00	146,40	8,40	249.80
2018	85,50	144,00	9,60	239.10
2019	79,20	143,64	9,60	232.44
2020	74,40	148,44	9,60	232.44
2021	69,50	148,44	9,60	227.54
2022	63,00	148,44	9,60	221,04
2023	63,00	148,44	9,60	221,04
2024	63,90	148,44	9,60	221,04
2025	63,90	147,50	-	211,40

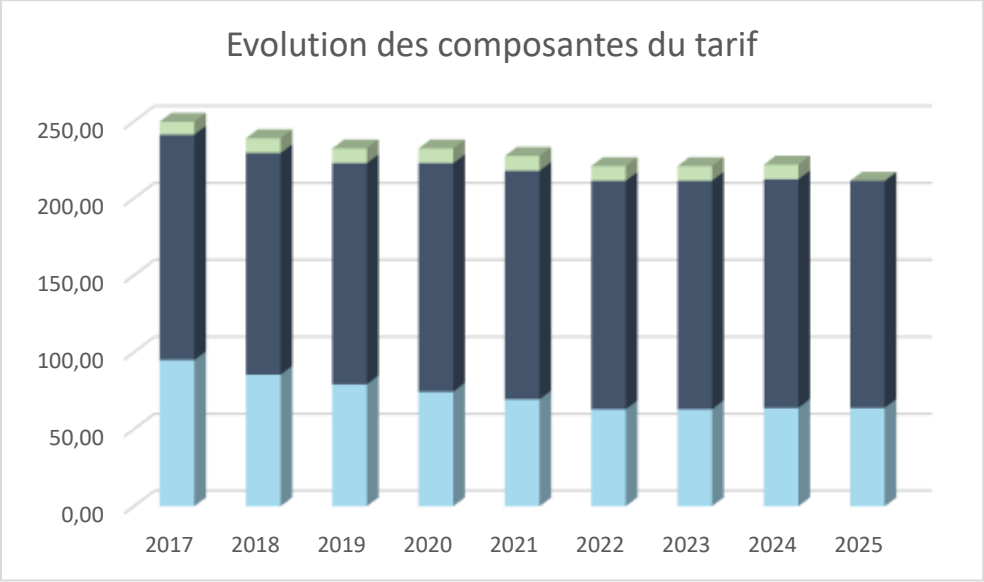

Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'Eau

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique *

		2024	2025
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation	1,43%	0,00%
	Part Variable	1,237 €	1,2292 €
	Variation		-0,63%
	120m3	212,34 €	211,40 €

Abonnement secondaire *

		2024	2025
	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation	-8,06%	0,00%
	Part Variable	1,237 €	1,2292 €
	Variation	0,00%	-0,63%

Abonnement professionnel *

		2024	2025
	Part Fixe	183,00 €	183,00 €
	Variation	7,02%	0,00%
	Part Variable	1,130 €	1,1745 €
	Variation	6,50%	3,94%

Abonnement Industriel *

		2024	2025
	Part Fixe	260,00 €	260,00 €
	Variation	0,00%	0,00%
	Part Variable	0,996 €	1,090 €
	Variation	9,81%	9,44%

(*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0,08	0,08
Redevance pour pollution domestique (€/m3)	0,33	-
Redevance consommation eau potable	-	0,32
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07
TVA	5,5%	5,5%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Consommation (part variable)	148,44	147,50	-0,63%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pour pollution domestique	39,60	-	-
Redevance consommation eau potable	-	38,40	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	8,40	-
TVA	14,38	14,73	2,39%
Total [€ TTC]	**275,92**	**282,53**	**2,39%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,35€/m³**

Répartition au 1er janvier 2025

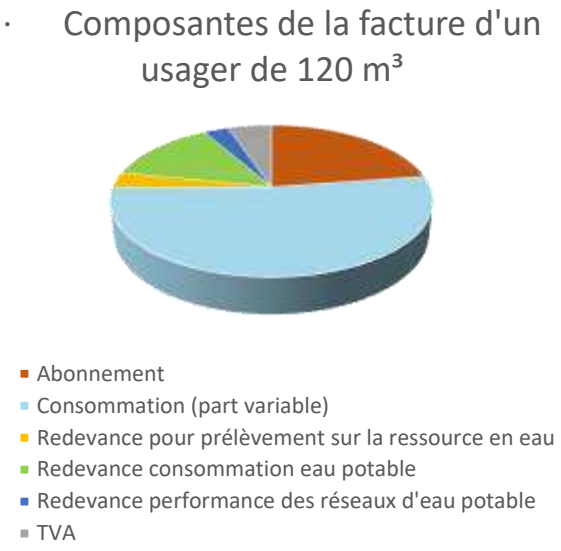

Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité

	2023	2024
Recettes de vente d'eau	664 021,70 €	670 154,47 €
Autres recettes	88 058,21 €	127 476,22 €
Total des recettes	**752 079,91 €**	**797 630,69 €**

Recettes de l'exploitant

	2023	2024
Total des recettes	**334 668,90 €**	**299 468,56 €**

Les annuités payées en 2024 sont de 90 046.36 € dont :
78 927.49 € de remboursement en capital,
11 118.87 € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	**Nombre de prélèvements non conformes**	**% de conformité**	**Paramètres non conformes**
Conformité microbiologique	41	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	18	0	100 %	-

Protection des ressources en eau

<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>

CAP SAINT CYPRIEN – KAYMARD :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés…)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UP DE MURET :

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UP L'OUCHE :

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours

UP SOURCES DE CONQUES :

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	**Points obtenus**
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**120**

Performance du réseau

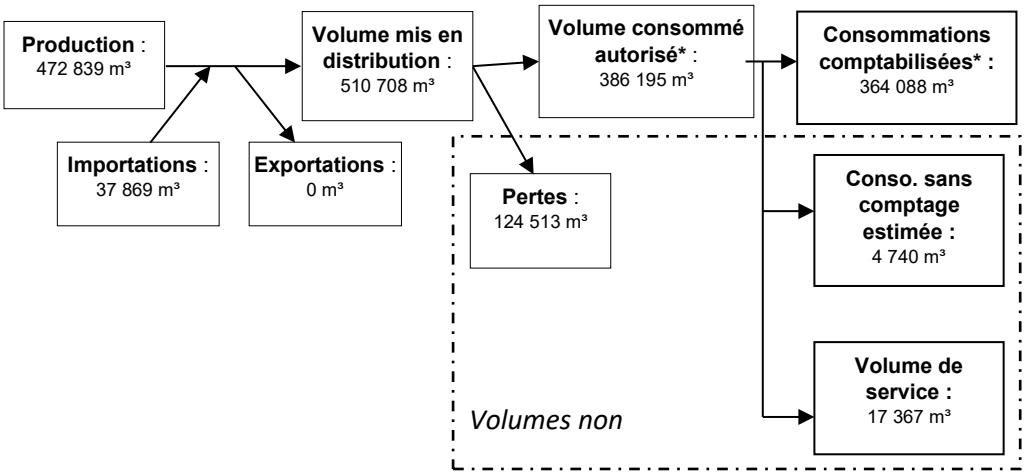

* données ramenées sur 365 jours

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 740 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 17 367 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	71,4	67,44	66,24	68,83	77,09	70,68	74,82	76,84	75,62

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,09	1,4	1,59	1,37	0,93	1,26	1,13	1,00	1,00

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,97	1,27	1,36	1,21	0,82	1,07	0,99	0,83	0,85

- *Evolution du rendement du réseau de distribution*

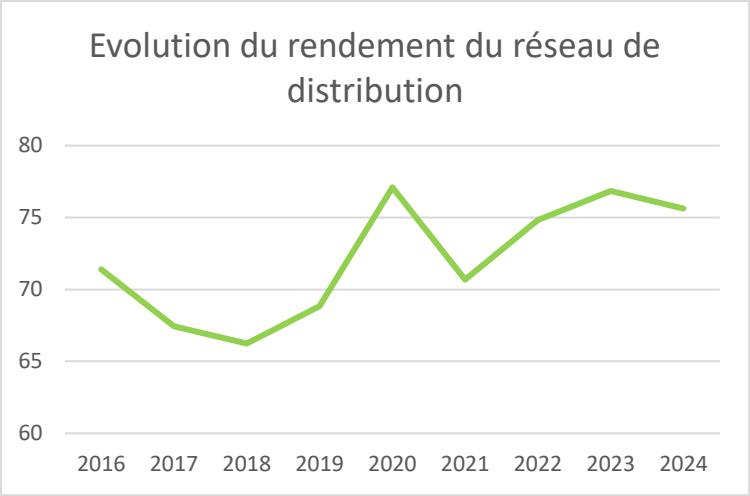

- *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*

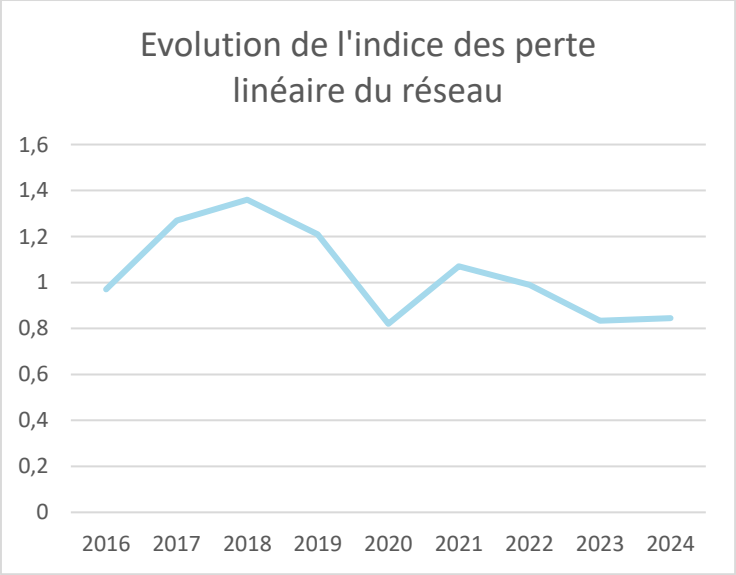

Renouvellement des réseaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,37	NC	1,435	6,355	0,478	5,195	8,047	3,191	3,743
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1%	NC	0,36%	1,59%	0,12%	1,29%	2,00%	0,79%	0,93%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2024).

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.15	1.61	0.80	3.99	3.18	5.53	2.11	3,39	2,05

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 8 interventions sur le réseau non programmées

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

La Compagnie générale des Eaux - Véolia s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai [%]	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.
Au titre de l'exercice 2024, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 514 351.09 € / (978 533.16 € - 606 932.03 €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	-	2,33	1.66	1.97	1.61	2.18	1.47	1,79	1,38

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2023, s'établit à 16 198.87 € sur une somme totale facturée de 913 180.04 €, soit un taux d'impayés de **1,77%.**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés [%]	0.68	0.88	1.02	1.64	1.10	2.96	0.64	1,70	1,77

** le Syndicat n'appliquait pas le régime des provisions pour créances* douteuses

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

0.26 u / 1000 abonnés

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	NC
Facturation	NC
Règlement / Encaissement	NC
Prestation et travaux	NC
Information	NC
Dépose d'index	NC
Technique eau	NC

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Réhabilitation de l'usine de Muret le Château	90 208.20 €
Renouvellement réseau AEP Grand Mas / Bramarigues	940,00 €
Réhabilitation et mises aux normes des réservoirs	77 038.60 €
Travaux divers hors marchés	2 268.00 €
Reprise Haute pression Vallée du Dourdou	1 984.00 €
Travaux sur marchés	132 519.59 €
Renouvellement réseau rue Bary Marcillac	12 575.92 €
Renouvellement réseau Bourg Commune de Pruines	42 375,88 €
Desserte AEP Zone Blanche Sénergues	163 462.87 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION…
Dotations / Participations	300 000,00 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	**2023**	**2024**
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	1	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	593 278,58 €	514 351,09 €
Remboursements au cours de l'exercice	90 046,36 €	90 046,36 €
dont en intérêts	12 653,84 €	11 118,87 €
dont en capital	77 392,52 €	78 927,49 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux amortissements	350 387,53 €	337 620,57 €

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux provisions	26 281,92 €	27 949,19 €

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	**MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION**
10 CM et 11 CM – Travaux réseau	784 780.00 € HT
12 CM – UTEP Muret le Château	90 000.00 € HT
16CM - 7ème LOT CMC AEP : REHABILITATION ET MODERNISATION DES RESERVOIRS ET OUVRAGES	839 200.00 € HT
17CM - 8ème LOT CMC AEP : REPRISE DE LA CONDUITE HAUTE PRESSION - VALLEE DU DOURDOU	826 900.00 € HT
19CM – 9ème Lot AEP : SECTORISATION COMP CMC ET COMPTEURS COMMUNICANTS	196 000,00 € HT
20CM - 11ème LOT CMC AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP – RUE DU BARRY - COMMUNE DE MARCILLAC VALLON – GROUPEMENT DE COMMANDE	96 000,00 € HT
22CM -15ème LOT AEP CMC – ALIMENTATION DES ECARTS NON DESSERVIS PAR UN RESEAU AEP – COMMUNE DE SENERGUES (12320)	405 000,00 € HT
23CM – 16ème LOT AEP CMC : REPRISE DU RESEAU AEP DEFECTUEUX PVC COLLES AU LIEUDIT LES ESPEYROUX ET LES LIEUX-DITS SITUES A PROXIMITE – COMMUNE DE MURET LE CHATEAU (12330)	741 000,00 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité

AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE l'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; nombre de demandes reçues

⇨ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution).
Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇨ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de - € H.T. (- dossiers)
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	**MONTANT EN EUROS**
-	-

Partie 3 : RIVE GAUCHE DU DOURDOU

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Organisation administrative du service

L'établissement CONQUES RIVE GAUCHE DU DOURDOU couvre en AEP une partie de la Commune de CONQUES EN ROUERGUE (anciennes Communes de SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, CONQUES, GRAND VABRE et NOAILHAC).

Estimation de la Population desservie

984 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable est géré en régie depuis le 1er janvier 2019.

Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la gestion du service public de l'eau potable :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil, des compteurs et équipements défectueux, des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Investissement et entretien	du génie civil et de l'ensemble des ouvrages

Ressources en eau

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2024 [%]	Variation 2023/2024
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	-	-	-	-
Total des prélèvements [m³]	-	-	-	-

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation 2023/2024
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	10 569	8 767	-17,05%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	174 052	169 004	-2,90%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	-	-	-	-

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation 2023/2024
Ressources propres	-	-	-
Importations	184 621	177 771	-3,71%
Total général	184 621	177 771	-3,71%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

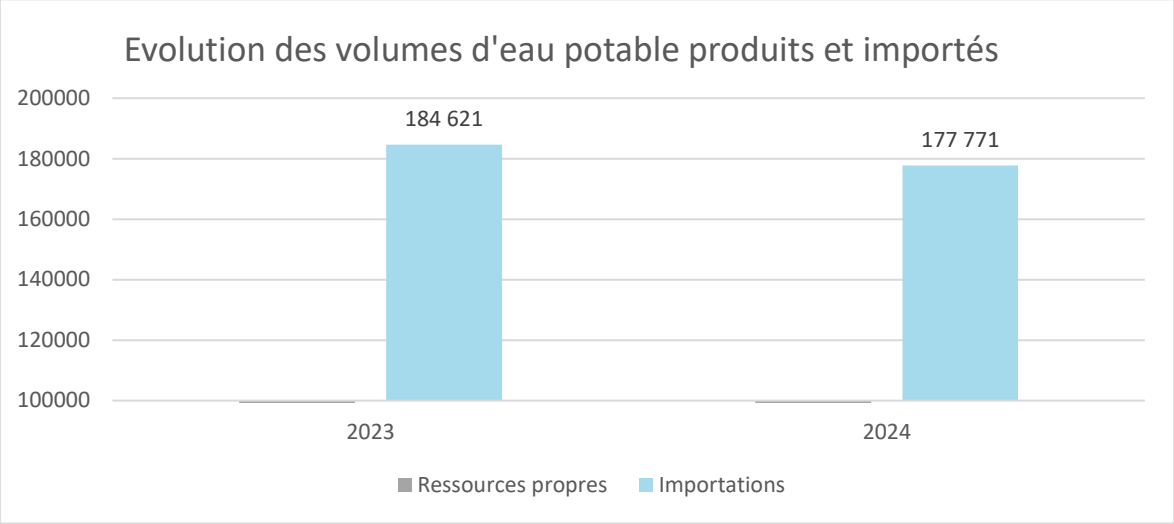

Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques			
Grand-Vabre	136	136	0,00%
Noailhac	103	98	-4,85%
St Cyprien	230	229	-0,43%
Nombre total d'abonnements	**469**	**463**	**-1,28%**

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

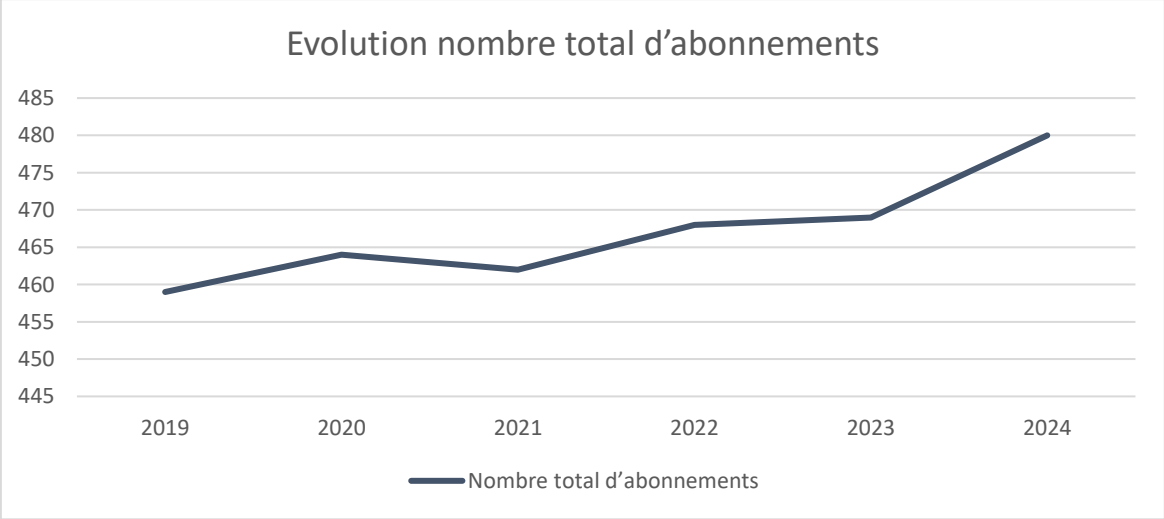

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	184 621	177 771	-3,71%
Volume exporté	106 908	98 580	-7,79%
Volume mis en distribution	77 713	79 191	1,90%
Volume total vendu aux abonnés	59 569	57 313	-3,79%

La consommation moyenne par abonnement est de : 124 m³ en 2024.
Elle était de 127 m³ en 2023 soit -2.36 % sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]
SIAEP de MURET LE CHATEAU		
SIAEP ST SANTIN MONTMURAT		
SIAEP DE LA REGION D'AUBIN		
CONQUES MURET LE CHATEAU - Pouget	3 852	3 019
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	103 056	95 561
Volume total exporté	106 908	98 580

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

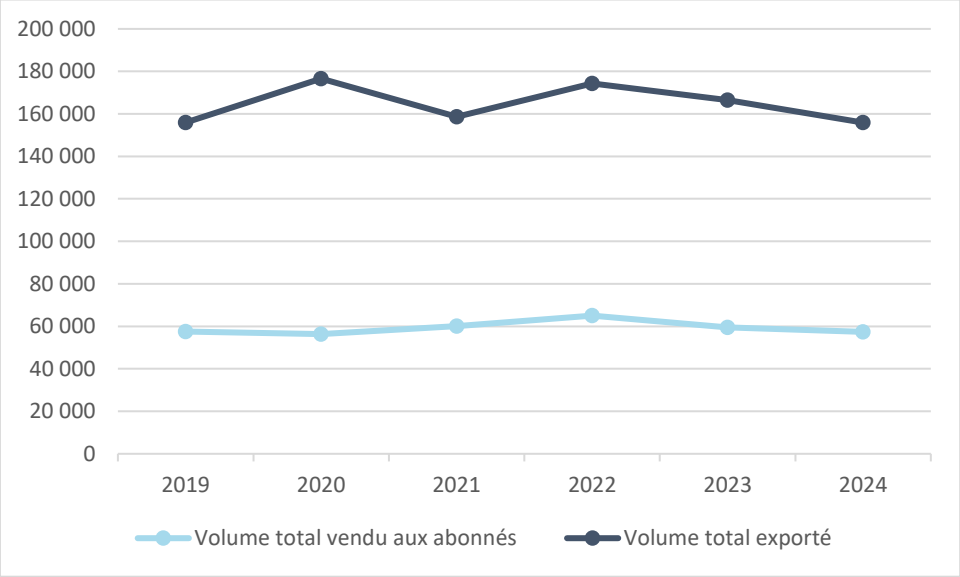

Longueur du réseau

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	83,39	87,38	4,78%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1er Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Rive Gauche du Dourdou	0.33	-

- *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).
Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.
Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.
Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile**.**
L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

- *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique *

	2024	2025
Part Fixe	93,95 €	72,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,5805 €
120m3	283,61 €	261,66 €

Abonnement secondaire *

	2024	2025
Part Fixe	86,00 €	69,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,5805 €

Abonnement professionnel *

	2024	2025
Part Fixe	165,00 €	183,00 €
Part Variable	1,2528 €	1,2528 €

**Selon contrat de DSP*

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)**	0.08	-
TVA	5.5%	5.5%

*** Désormais dans la rubrique Agence de l'Eau*

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Abonnement	93,95	72,00	-23,36%
Collectivité	189,66	189,66	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	-	-
TVA	16,13	14,39	-10,76%
Total [€ TTC]	**309,34**	**276,05**	**-10,76%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2.30€/m³**

Répartition au 1er janvier 2025

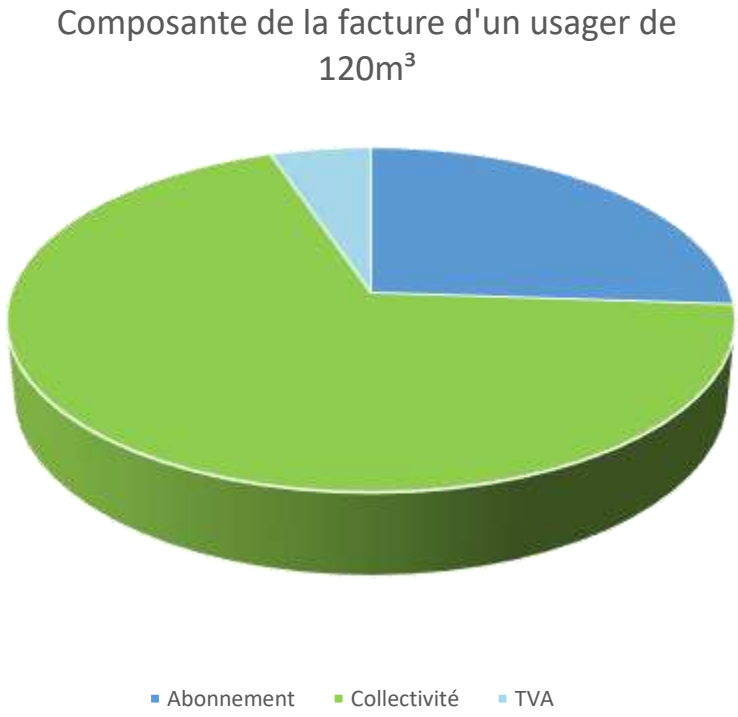

Evolution des composantes du tarif depuis 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	144,87	130,78	15,65	291,3
2018	152,77	130,78	8,4	291,95
2019	0	283,61	9,60	293,21
2020	0	283,61	9,60	293,21
2021	0	283,61	9,60	293,21
2022	0	283,61	9,60	293,21
2023	0	283,61	9,60	293,21
2024	0	283,61	9,60	293,21
2025	0	261,66	-	261,66

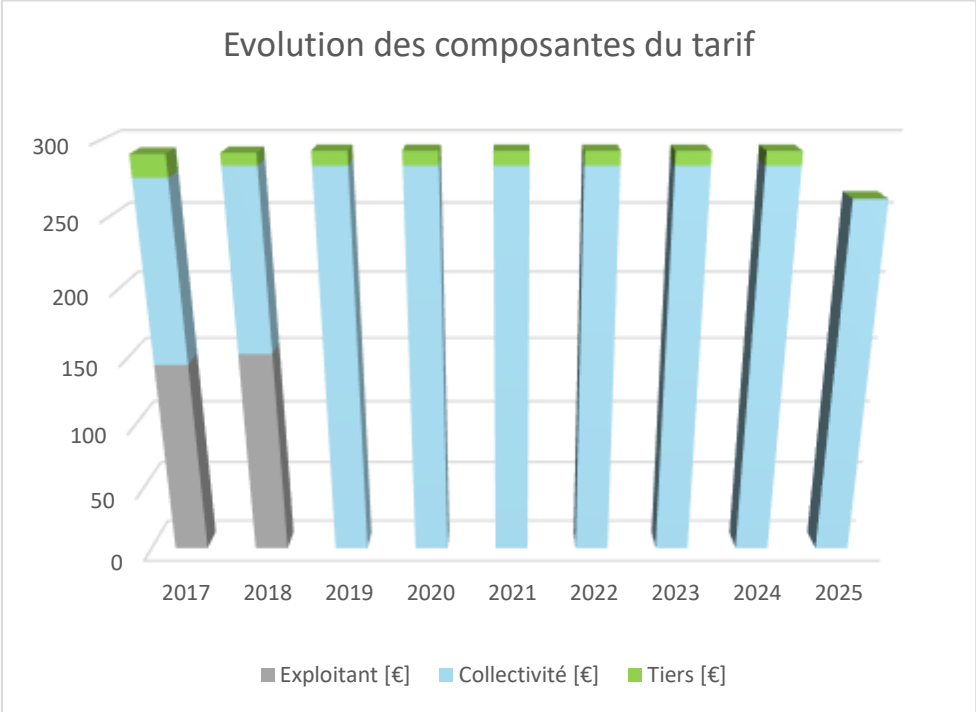

Le prix de l'eau du syndicat pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC « Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU »

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique *

	2024	2025
Part Fixe	93,95 €	72,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,5805 €
120m3	283,61 €	261,66 €

Abonnement secondaire *

	2024	2025
Part Fixe	86,00 €	69,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,5805 €

Abonnement professionnel *

	2024	2025
Part Fixe	165,00 €	183,00 €
Part Variable	1,2528 €	1,2528 €

**Selon contrat du DSP*

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m3)	0.33	-
Redevance consommation eau potable	-	0,32
Redevance performance des réseaux d'eau potable		0,07
TVA	5.5%	5.5%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Collectivité	283,61	261,66	-7,74%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pour pollution domestique	39,60	-	-
Redevance consommation eau potable	-	38,40	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	8,40	-
TVA	18,30	17,49	-4,43%
Total [€ TTC]	**351,11**	**335,55**	**-4,43%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2.80€/m³**

Répartition au 1er janvier 2025

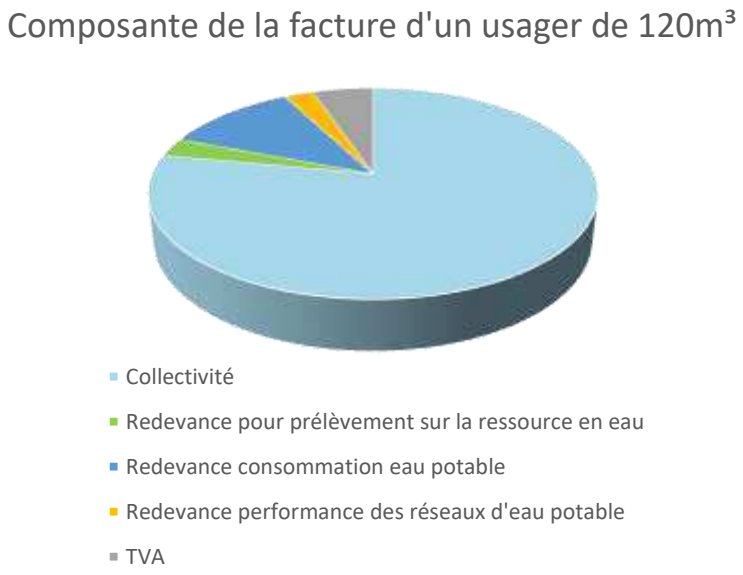

Recettes d'exploitation

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024
Recettes de vente d'eau	137 001,68 €	130 956,45 €

Autres recettes		
Autres recettes	12 092,86 €	16 500,13 €

Total des recettes	**149 094,54 €**	**147 456,58 €**

Les annuités payées en 2024 sont de - € dont :

- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	**Nombre de prélèvements non conformes**	**% de conformité**	**Paramètres non conformes**
Conformité microbiologique	12	0	100 %	
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

FLAGNAC – Captage pompage Lacombe – DECAZEVILLE COMMUNAUTE :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés…)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	**Points obtenus**
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**120**

Performance du réseau

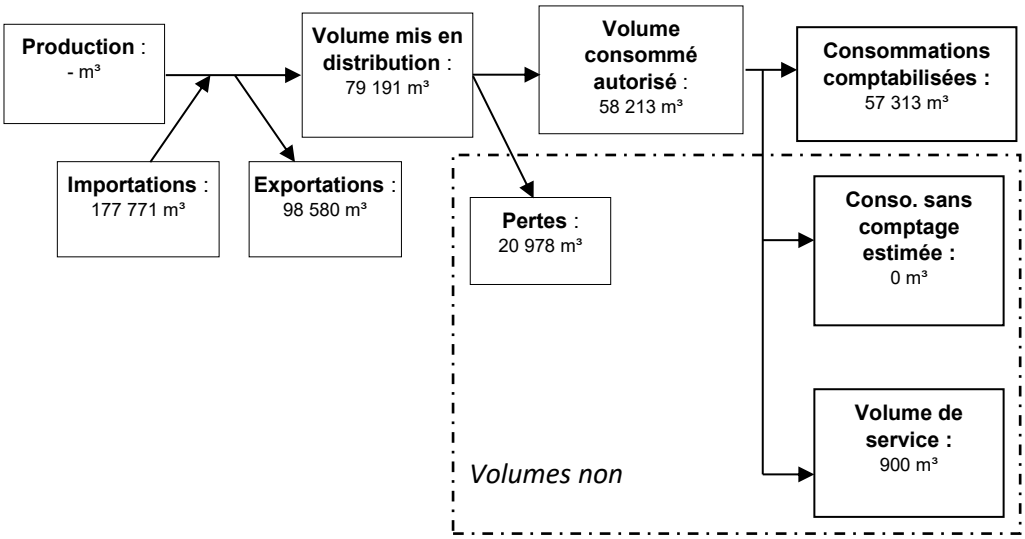

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 900 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	79,4	79,67	75,45	88,53	89,99	87,89	86,28	90,66	88,20

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,95	1,04	1,3	0,78	0,76	0,84	0,95	0,60	0,69

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,87	0,87	1,12	0,75	0,73	0,81	0,92	0,57	0,66

- *Evolution du rendement du réseau de distribution*

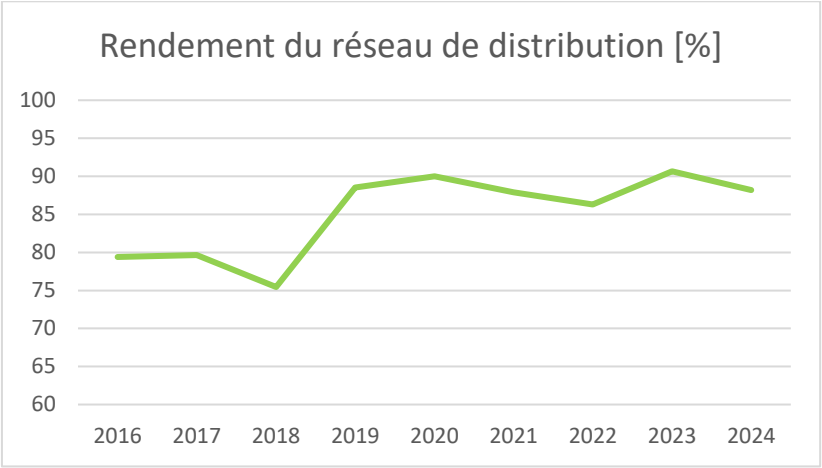

- *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*

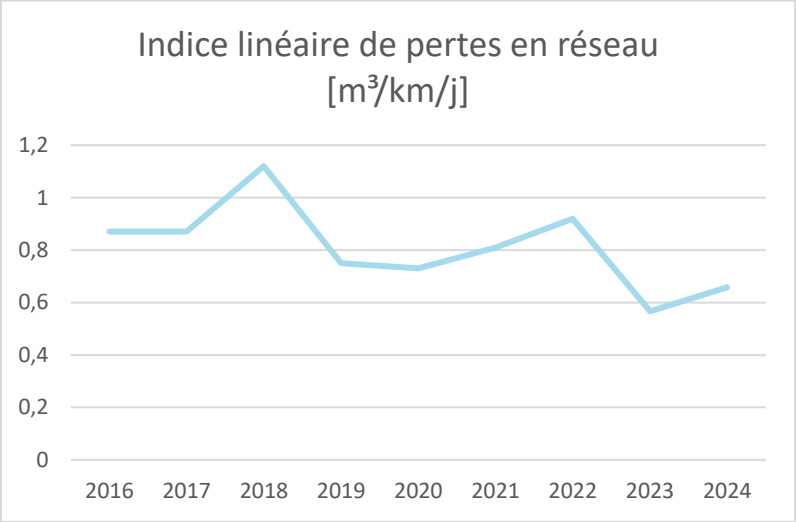

Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2024).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	NC	0.446	0.681	0.839	0.654	0.157	0.225	0,42
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	NC	0.16%	0.92%	1.13%	0.88 %	0.19 %	0.26 %	0,48%

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	8.19	11.96	19.61	30.17	15.15	12.82	8.53	6.48

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 3 interventions sur le réseau non programmées.

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'engage sur un délai maximal pour l'ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou la remise en service d'un branchement existant dans un délai de 48 heures (jours ouvrés) pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai [%]	-	98	89,29	100	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2024,

s'établit à 2 731.51 € HT sur une somme totale facturée de 154 298.93 € HT, soit un taux d'impayés de **1.77 %**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés	-%	1.90%	NC	1.39%	2.42%	4.80 %	2.62 %	2.81 %	1,77%

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	(3/463) x 1000 = 6.48 soit 0.65%
Technique eau	(3/463) x 1000 = 6.48 soit 0.65%
Réclamation diverses	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Travaux divers sur marché (sectorisation, BdC)	**147 744.08 €**
Travaux divers	**107.60 €**

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION…
Dotations / Participations	**-**

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	- €	- €
Remboursements au cours de l'exercice	- €	- €
dont en intérêts	- €	- €
dont en capital	- €	- €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux amortissements	45 434.96 €	45 434,96 €

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux provisions	3 123.35 €	3 594,51 €

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CRG – Travaux de renouvellement de réseau AEP	278 744.00 € HT
11 CRG – Travaux divers sur réseau	31 507.00 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article l.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

Néant

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

Partie 4 : CUZAC

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Organisation administrative du service

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC assure et exerce la compétence en eau potable sur l'intégralité du territoire de la Commune de CUZAC

Estimation de la Population desservie

246 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable est géré en régie. Un contrat de prestation de service portant sur la gestion et l'exploitation du service public de l'eau potable, a été conclu le 9/05/2019 avec la Société SAUR pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la Société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements défectueux (hors fourniture des compteurs à la charge de la collectivité), des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Prestations particulières	-

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
Gestion du service	relève des compteurs, mise en service des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des compteurs et des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil

Ressources en eau

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2024 [%]	Variation 2023/2024
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	15 699	15 493	100%	-1,31%
Total des prélèvements [m³]	15 699	15 493	100%	-1,31%

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation 2023/2024
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – PMR	151	151	0,00%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2022/2023
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	15 699	15 493	-1,31%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	15 699	15 493	-1,31%
Importations	151	151	0,00%
Total général	15 850	15 644	-1,30%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

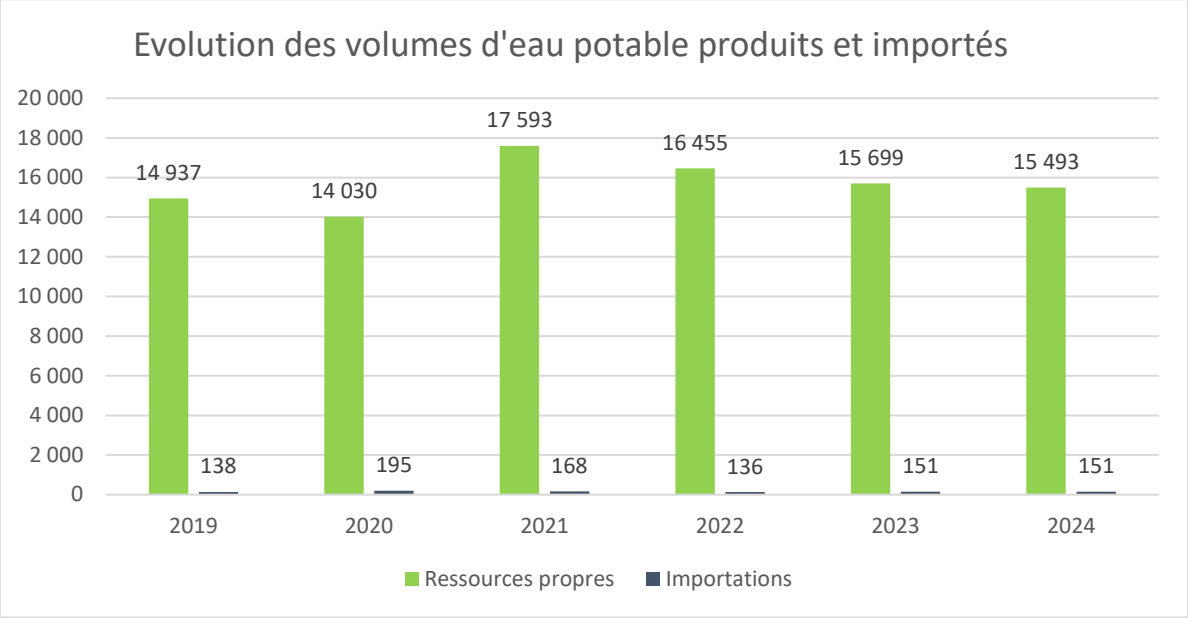

Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	Variation 2023/2024
Nombre d'abonnements	146	148	1,37%

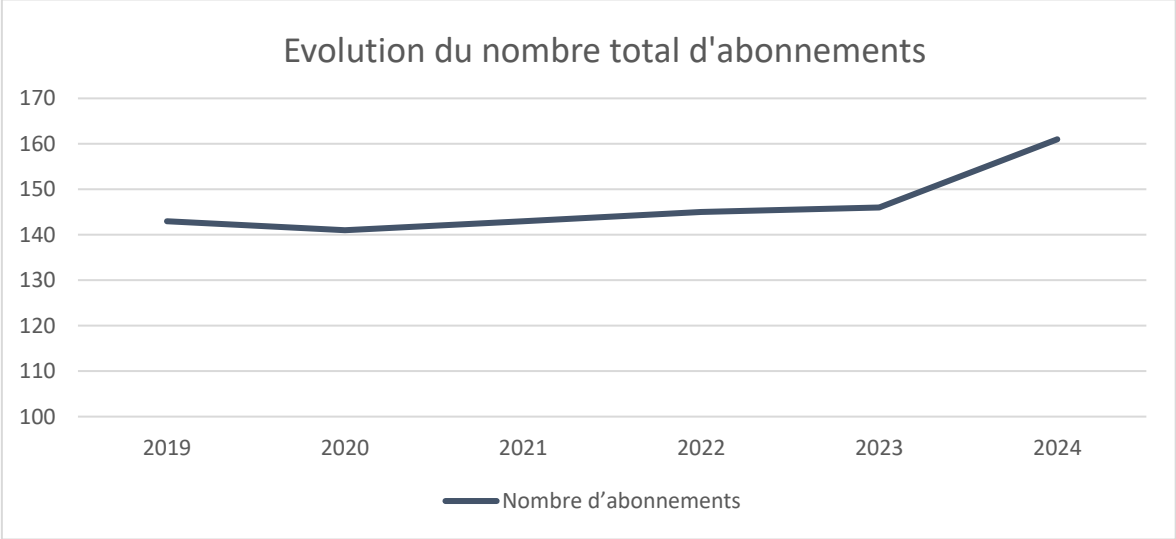

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume produit	15 699	15 493	-1,31%
Volume importé	151	151	0,00%
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	15 850	15 644	-1,30%
Volume total vendu aux abonnés	10 801	10 850	0,45%

La consommation moyenne par abonnement est de : 73 m³ en 2024.
Elle était de 74 m³ en 2023 soit -1.35 % sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Néant

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

Néant

Longueur du réseau

	2023	2024	Variation 2023/2024
Linéaire du réseau hors branchements en km	6,359	6,359	0,00%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1er Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1er janvier 2024	1er janvier 2025
CUZAC	0,33	-

- *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1er janvier 2025.
Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.
Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.
Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile**.**
L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

- *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	62,02	63,90	3,03%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	1,2089	1,2292	1,68%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]*	0,072	-	-
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

**Désormais dans la rubrique Agence de l'Eau*

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Abonnement	62,02	63,90	3,03%
Consommation	145,07	147,50	1,68%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,64	-	-
TVA	11,86	11,63	-1,96%
Total [€ TTC]	**227,59 €**	**223,03 €**	**-2,00%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1,86 €/m³**

Répartition au 1er janvier 2025

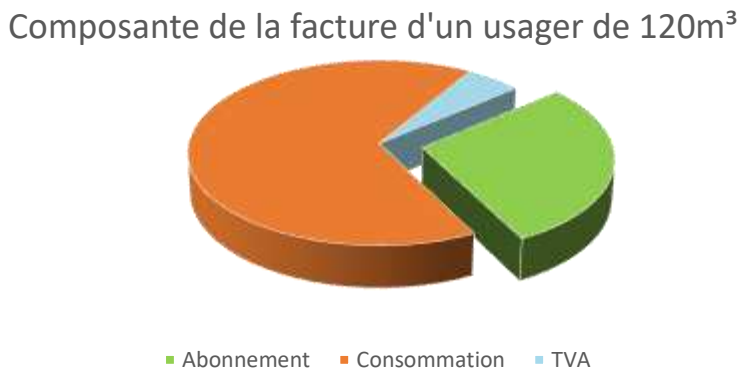

Evolution des composantes du tarif depuis 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2018	136,49 €	7,80 €	144,29 €
2019	145,09 €	7,80 €	152,89 €
2020	155,01 €	7,80 €	162,81 €
2021	166,68 €	7,80 €	174,48 €
2022	178,76 €	7,80 €	186,56 €
2023	193,09 €	7,80 €	200,89 €
2024	207,09 €	8,64 €	215,73 €
2025	211,40 €	-	211,40 €

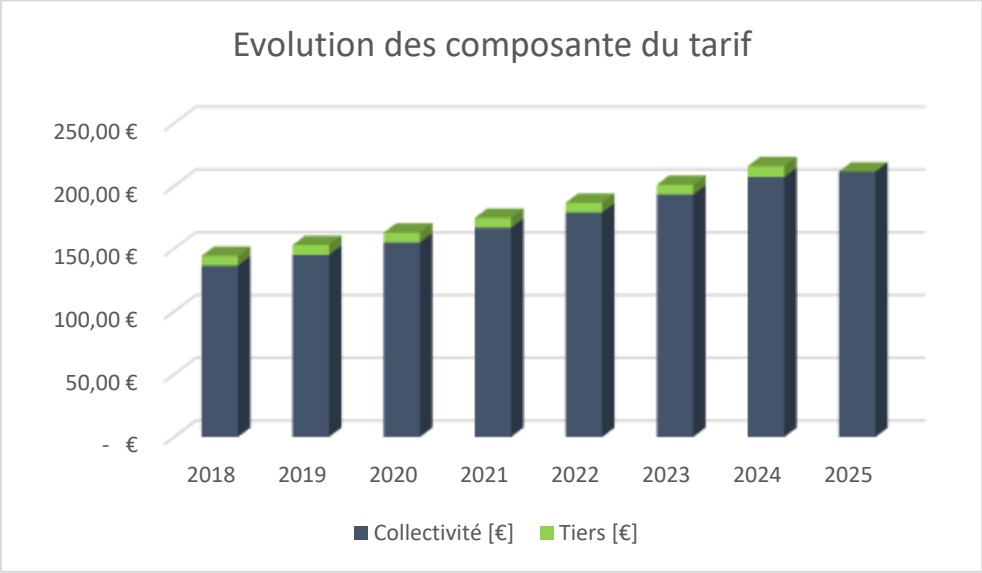

Le prix de l'eau du syndicat Tarif avec redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	62,02	63,90	3,03%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	1,2089	1,2292	1,68%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,072	0,072	0,00%
	Redevance de pollution domestique	0,33	-	-
	Redevance consommation eau potable	-	0,32	-
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07	-
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Collectivité	207,09	211,40	2,08%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,64	8,64	0,00%
Redevance de pollution domestique	39,60	-	-
Redevance consommation eau potable	-	38,40	
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	8,40	
TVA	14,04	14,68	4,53%
Total [€ TTC]	**269,37**	**281,52**	4,51%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,35 €/m³**

Répartition au 1er janvier 2025

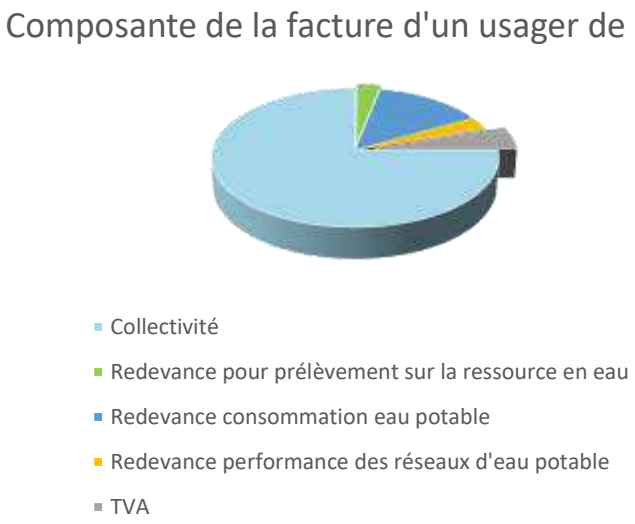

Recettes d'exploitation

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	20 812,20 €	21 921,81 €
dont abonnements	9 032,92 €	9 514,39 €
Total recettes de vente d'eau	**20 812,20 €**	**21 921,81 €**
Autres recettes		
Autres recettes	407,68 €	590,59 €
Total des recettes	**21 219,88 €**	**22 512,40 €**

Les annuités payées en 2024 sont de - € dont :

- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	**Nombre de prélèvements non conformes**	**% de conformité**	**Paramètres non conformes**
Conformité microbiologique	6	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	6	0	100 %	-

Protection des ressources en eau

<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>

Puits Communal - CUZAC

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
➔	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés…)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
50 %

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	**Points obtenus**
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**120**

Performance du réseau

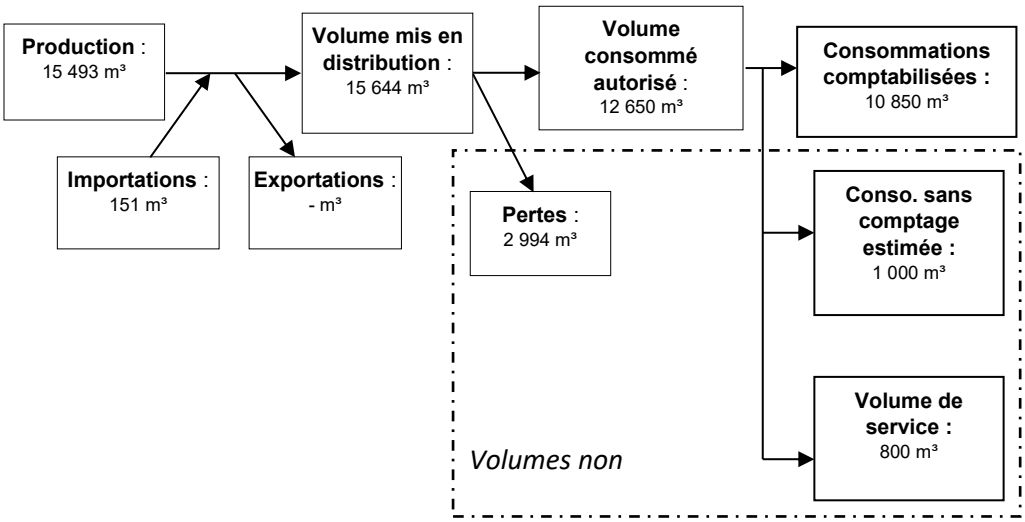

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 000 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Maître d'ouvrage à 800 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	-	84.72	77.61	80,99	78,31	76,31	80,45	80,86

- **indice des volumes non comptés** =
((estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements) /365

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	-	1.14	1.73	1,41	1,94	2,45	2,18	2,07

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
(pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	-	0.99	1.59	1,27	1,80	1,84	1,33	1,29

Renouvellement des réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	0	0.113	0.225	0,200	-	-	-
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0%	1.94%	3.87%	3,41%	-	-	-

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2024).

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	28.77	34.97	7.09	-	-	-	-

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 0 intervention sur le réseau non programmée

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

La SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **deux jours ouvrés** pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai (%)	-	100	100	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.
Au titre de l'exercice 2024, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	-	-	-	-	-	-	-

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2024, s'établit à 1 011.99 € HT sur une somme totale facturée de 26 088.82 €, soit un taux d'impayés de **3.88%.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés [%]	-	7.86	7.81	3.16	4.05	6.45	8,45	3,88

Le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	Néant
Technique eau	Néant
Fuite	Néant
Réclamation diverses	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en conformité captage Cuzac - PPI PPR PPE	800.00 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION…
Dotations / Participations	- €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

Néant

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux amortissements	-	-

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2023	2024
Montant des dotations aux provisions	-	-

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
Mise en conformité – captage Cuzac – PPI PPR PPE	40 848.79 € HT
UDI de CUZAC – Etudes et travaux -Interconnexion	659 000.00 € HT
TOTAL	**699 848.79 € HT**

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article l.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

⇨ **0 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés, soit un total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et - dossiers de procédures collectives).
Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇨ **0 dossiers d'admission en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de -€ H.T.
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article l.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

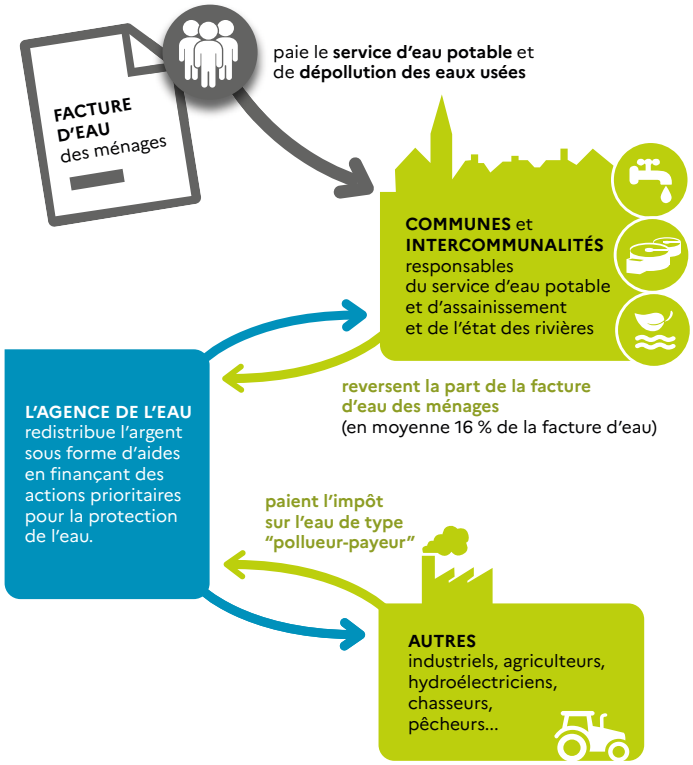

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024

1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)*

30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024

16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) **136**

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE **87**

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX **849**

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **981**

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION **31**

NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES **124**

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **220**

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

IMPRIM'VERT®
PEFC 10-31-2486
Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU